



Rapport d'activité

Présenté au Conseil Communautaire
lors de la séance du 29 septembre 2021



2020, restera dans notre mémoire collective, celle de la pandémie liée à la Covid-19. La crise sanitaire est venue bouleverser nos vies, l'activité économique et le fonctionnement de notre société comme jamais depuis la seconde guerre mondiale !

Le confinement

Solution d'urgence adoptée par la grande majorité des pays pour lutter contre la propagation du coronavirus apparu dans la province chinoise du Wuhan à la fin de l'année 2019, le confinement a créé des situations inédites, notamment en France :

- paralysie de l'économie due à la fermeture massive des commerces et aux mesures de chômage partiel,
- mesures exceptionnelles de soutien à l'économie de la part de l'Etat,



- possibilités d'arrêt maladie pour garde d'enfant offertes aux salariés, en raison de la fermeture des crèches et des écoles,
- interdiction des visites dans les EHPAD (très touchés par la COVID-19), qui a généré un isolement des personnes âgées dépendantes pendant plus de deux mois.

Dans le même temps, le confinement a permis de désengorger les hôpitaux et de limiter les effets dévastateurs du coronavirus en termes de décès et de prises en charge hospitalières.

Premier confinement du 17 mars au 11 mai

Pendant cette période, les déplacements ont été limités aux besoins essentiels :

- achats alimentaires,
- déplacements professionnels pour les personnes ne pouvant pas recourir au télétravail ni bénéficier du chômage partiel,
- suivi médical,
- motif familial impérieux (assistance aux personnes vulnérables ou handicapées, garde d'enfants...),
- obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie...

Le calendrier du confinement coronavirus a également créé une « prise de conscience » des possibilités offertes par le télétravail. Contraints à recourir à ce mode de fonctionnement, de nombreux salariés, entreprises et administrations ont découvert ses vertus et ses avantages, en termes de transport, productivité, économies financières, gestion du stress...

Le **lundi 11 mai**, le **déconfinement** a permis une reprise partielle des activités : réouverture des écoles maternelles et primaires (avec un nombre très réduit d'élèves, accueillis par roulement et dans le respect des règles de distanciation physique) et commerces, mais maintien de la fermeture des restaurants, cinémas, salles de concert, etc.

Des autorisations au cas par cas sont ensuite accordées. Le 22 juin, par exemple, les écoles sont tenues de reprendre leur fonctionnement normal.

A partir du 30 octobre : Deuxième confinement

Prévue de longue date par de nombreux spécialistes, la « deuxième vague » du coronavirus a fini par toucher la France à partir de la rentrée 2020. Les déplacements et regroupements des vacances d'été ont certainement eu un impact sur la très nette hausse des contaminations, qui a mené le gouvernement à décréter un nouveau confinement à partir du 30 octobre. Des mesures de couvre-feu avaient été auparavant mises en place dans plusieurs villes.

Les mesures de ce deuxième confinement ont cependant été plus légères que celles du premier, car la majorité des entreprises ont été autorisées à rester ouvertes, à l'exception des lieux accueillant du public : magasins de produits non essentiels, bars, restaurants, salles de spectacle, etc. A l'approche de Noël, cette situation a créé une forte vague de protestations de la part des commerçants indépendants. En réaction, le gouvernement a interdit la vente de produits non essentiels (livres, jouets, vêtements...) par les grandes surfaces, afin de rétablir une meilleure équité concurrentielle.

Les écoles ont continué à fonctionner normalement, mais avec port du masque obligatoire à partir de 11 ans, puis à partir de 6 ans. Des fonctionnements en demi-groupe, avec une partie des cours à la maison, ont été organisés dans certains collèges et lycées, dans le but de limiter le nombre d'élèves présents en même temps dans des locaux fermés.

Fin 2020 : vaccin contre le coronavirus et déconfinement

La mise au point des premiers vaccins contre le coronavirus a connu de grandes avancées à partir du mois de novembre, au cours duquel plusieurs laboratoires (Moderna, Pfizer, Biontech...) ont annoncé des taux d'efficacité compris entre 90 et 95 %, laissant entrevoir une très prochaine mise sur le marché.

La baisse du volume de contaminations ayant été jugée satisfaisante par le gouvernement français, les commerces « non-essentiels » ont finalement reçu l'autorisation d'ouvrir à nouveau le samedi 28 novembre 2020, tout en maintenant des règles sanitaires strictes et en limitant l'accueil des clients à une jauge très limitée. Le confinement reste cependant en cours : des attestations sont toujours nécessaires pour se déplacer jusqu'au 15 décembre.

La campagne de vaccination a débuté en France à la fin du mois de décembre 2020, puis s'est intensifiée dès le début 2021.



HOMMAGE À DEUX ÉLUS

Le confinement et la crise sanitaire sont et ont été particulièrement difficiles à supporter pour l'ensemble de nos concitoyens. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein a été fortement touchée et endeuillée.

Nous étions 28 Maires au premier jour du confinement et malheureusement plus que 26 au moment du déconfinement.



Serge Jung
1962 - 2020

Nous avons été profondément bouleversés par la si triste et terrible nouvelle de la disparition de Serge Jung. Il nous a quittés le 27 avril 2020. C'est injuste. Serge Jung, Maire de Schaeffersheim, était Vice-Président de notre Communauté de Communes en charge des finances. Serge a été un soutien fidèle et engagé pour notre collectivité. Il avait son franc-parler, des convictions affirmées et un humour tout aussi direct. Il a défendu et porté de nombreux projets comme la fusion, la nouvelle organisation et la très bonne

santé financière de notre Communauté de Communes. Il était si particulier et attachant à la fois, savait être direct, juste et sans filtres. Lors de nos conseils et nos réunions, il avait de nombreuses expressions « fleuries » qu'il exprimait aussi avec humour. Sa parfaite connaissance du monde de l'entreprise était pour nous un véritable atout.

Puis, ce fut le départ de notre collègue Claude Schoettel le 2 mai 2020.

Maire de Kertzfeld, très investi pour sa commune, il était tout aussi engagé dans notre Communauté de Communes. Toujours présent à nos réunions de travail, chaleureux et fidèle à l'intérêt général de nos collectivités, il était particulièrement sensible à l'équité financière et attentif à notre jeunesse. Claude était attachant aussi de par sa singularité d'inventeur. L'un des premiers touchés par le virus, il a lutté pendant de nombreuses semaines avec courage, en réanimation, avant d'être emporté.



Claude Schoettel
1945 - 2020

Je rends hommage à Serge Jung et Claude Schoettel, avec tous mes collègues élu(e)s si affecté(e)s, tout comme nos services. Serge et Claude avaient tant de nouveaux projets et en ont réalisés de nombreux pour notre territoire et son « bien vivre ensemble ». Nous leurs en sommes fidèlement et sincèrement reconnaissants.

J'ai une pensée émue et de soutien pour leurs familles et leurs proches. J'y associe également leur conseil municipal et plus particulièrement pour les deux nouvelles Maires Brigitte Bimboes et Marie-Berthe Kern qui ont surmonté une rude tâche avec courage.

Comme Serge aimait le dire il faut savoir faire « simple » et court et même dans un moment si triste : « Merci Serge, Merci Claude, vous nous manquez ».

Jean-Marc Willer

Président de la Communauté de Communes jusqu'en juillet 2020

Élus et agents de la Communauté de Communes expriment leur solidarité et leur sympathie à tous les habitants du territoire, touchés par le Covid-19.



Préparer un rapport d'activité, conduit bien évidemment à se replonger dans l'année passée, donnant ainsi l'occasion de repérer les éléments de continuité d'une

année à l'autre mais également les points de rupture ou les nouveautés qui impacteront l'avenir.

Assurément, l'année 2020 restera marquée dans notre mémoire collective comme celle de la COVID-19. Par sa progression fulgurante, elle a changé le monde, bouleversé des millions de vies, fragilisé l'économie mondiale et créé une multitude de défis à tous les niveaux.

Notre territoire n'a pas échappé à cette tourmente. Le premier semestre aura été particulièrement violent, endeuillant de nombreuses familles. J'ai forcément une pensée émue pour nos collègues ou anciens élus, qui nous ont quitté notamment au cours du premier semestre. Tout particulièrement, le souvenir de Serge Jung et de Claude Schoettel, qui ont siégé avec nous au conseil communautaire, reste encore fort.

Au regard de ces drames, l'installation de la nouvelle assemblée le 15 juillet 2020 pourrait paraître comme secondaire. Caractérisée par un fort renouvellement, elle espérerait alors pouvoir inscrire son action dans un contexte de

poursuite de décrue et de maîtrise de la pandémie.

Il n'en a malheureusement rien été. Les nouveaux élus se sont employés à conforter le travail engagé par l'équipe sortante pour faire face à la situation de crise. Ensemble, avec les services, nous avons ainsi pu démontrer notre solidarité collective et notre capacité à trouver des solutions permettant d'assurer, autant qu'il en était possible, la continuité de services.

Dans le même temps, l'exécutif que j'ai l'honneur de présider, s'est emparé des dossiers en cours avec le souci de les faire aboutir dans le respect des engagements pris, tout en réfléchissant à de nouveaux projets et à la nécessaire adaptation des politiques existantes aux attentes et contraintes qui s'y attachent.

Au moment où j'écris ces lignes, nous n'avons toujours pas de visibilité sur la sortie de cette crise. Cela ne rend que plus nécessaire l'engagement de toutes et tous.

Permettez-moi de saisir l'occasion pour remercier tous les collègues et agents pour leur investissement au cours de cette période et la facilité avec laquelle ils se sont mis en ordre de bataille pour assurer la continuité de service et préparer des jours que l'on espère (enfin) bientôt meilleurs !

Stéphane Schaal, Président

Rapport d'activités 2020 des services de la CCCE

Pôle Administration Générale

1. Fonctionnement des assemblées et compétences
2. Communication
3. Accueil gens du voyage
4. Soutien à la vie associative
5. Partenariats et contractualisation

Pôle Ressources

6. Finances
7. Ressources humaines
8. Commande publique

Pôle Développement

9. Suivi des chantiers – bâtiments
10. Service techniques - Parc de matériel
11. Déchets ménagers
12. Habitat
13. Environnement
14. Mobilité (giratoire, TAD, aménagements cyclables)
15. Commerce et artisanat
16. Zones d'activités
17. Tourisme
18. Accès à la fibre optique

Pôle service à la population

19. Petite-enfance, jeunesse, éducation et aînés
20. Sports et loisirs
21. Culture

1. Fonctionnement des assemblées et compétences

Les assemblées

- Le Conseil communautaire – Le Bureau des Maires – Les commissions thématiques

Le calendrier électoral ayant été bousculé par la progression de la pandémie, l'installation de la nouvelle assemblée est intervenue le 15 juillet 2020. A noter qu'entre le 1^{er} tour et le 15 juillet, l'assemblée était composée des nouveaux élus (ceux dont l'acquisition était acquise dès le 15 mars), les élus de la Ville d'Erstein et de Herbsheim dans la représentation sortante (en attendant le second tour) et les vice-présidents qui, même s'ils n'étaient plus élus, ont vu leur mandat intercommunal prolongé jusqu'à l'installation du nouvel exécutif.

A noter que l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 instaurant l'état d'urgence sanitaire a élargi les délégations de pouvoir au Président lui permettant de prendre les décisions s'imposant pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement public. C'est ainsi que sur la période,



dix-sept décisions ont été prises de mai à juillet par le Président Jean-Marc WILLER dans le respect des procédures exceptionnelles en vigueur.

Durant toute la période de confinement, les CODIR ont été maintenus et se sont tenus à rythme hebdomadaire par visioconférence. De la même manière, des conférences téléphoniques ont été

organisées à la même fréquence afin de maintenir le lien entre les élus et continuer ainsi à délibérer collectivement sur les sujets d'actualité et les mesures à prendre dans le contexte de crise sanitaire aiguë du moment.

Pour la bonne information de la nouvelle assemblée, les décisions prises ont fait l'objet d'une communication lors de sa séance d'installation.

Afin d'être en mesure de respecter aux mieux les prescriptions sanitaires et tout particulièrement les gestes barrières, cette première séance de la mandature s'est tenue le 15 juillet à la salle des fêtes d'Huttenheim.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019, la nouvelle assemblée compte 58 élus soit 3 de moins que le Conseil sortant.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020-2026



Stéphane SCHAAL
Limersheim
Président

Elu pour 6 ans, le Conseil Communautaire est l'instance délibérante de votre intercommunalité. Il est composé de 58 conseillers communautaires titulaires - dont 1 Président et 12 Vice-présidents - auxquels s'ajoutent 12 élus suppléants.

Le nombre de conseillers communautaires est fonction de la population de chaque commune. Ce conseil a été installé le 15 juillet dernier à la salle polyvalente de Huttenheim.



Jacky WOLFARTH
Benfeld
VP



Stéphanie GUIMIER
Benfeld



Claude WEIL
Benfeld



Nathalie GARBACIAK
Benfeld



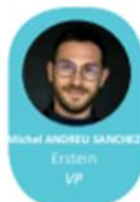
Jean-Jacques KNOPF
Benfeld



Florence SCHWARTZ
Benfeld



Patrick GIRARD
Bolsenheim



Michel ANDREU SANCHEZ
Erstein
VP



Anne-Marie LUTZ
Erstein



Raymond KUPFEL
Erstein



Axelle BOLLEY
Erstein



Cyril BAUMANN
Erstein



Martine BUHLER
Erstein



Jean-Jacques RAUL
Erstein



Philippe SCHAEFFER
Gersheim



Steve JECKO
Gersheim



Stanis EKMANN
Herbsheim



Antoine KRETZ
Herbsheim
Suppléant



Pascal NOTHISEN
Hindisheim



Marthe HURTER
Hindisheim



Philippe ROME
Hipsheim



Grégory GILGENMANN
Ichtratzheim



Odile SCHMITT
Ichtratzheim
Suppléante



Pierre GIRARDEAU
Limersheim
Suppléant



Laurent JEHL
Matzenheim
VP



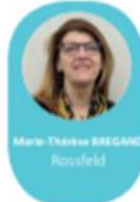
Françoise BETZ
Matzenheim



Jean-Marie ROHMER
Nordhouse



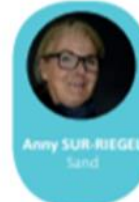
Céline CONTAL
Nordhouse



Marie-Thérèse BREGAND
Rossfeld



Denis SCHULTZ
Sand
VP



Anny SUR-RIEGEL
Sand



Marie-Berthe KERN
Schaeffersheim
VP



Dominique BAUMERT
Schaeffersheim
Suppléant



Fernand WILLMANN
Sermersheim



Didier FRICK
Sermersheim
Suppléant



Albert HARTMANN
Bolsenheim
Suppléant



Eric KLETHI
Boofzheim
VP



Monique HEILBRONN
Boofzheim



Estelle BRONN
Daubensand



Caroline DINDAULT
Daubensand
Suppléant



Brigitte NEITER
Diebolzheim



Arnaud HUSSELSTEIN
Diebolzheim
Suppléant



2020

- 6 séances Conseil communautaire dont une sous l'ancienne mandature avec vote du Budget Primitif 2020 (12/02/2020)
- 112 délibérations
- 17 décisions du Président (ancienne mandature)
- 11 décisions du Bureau prise par délégation du Conseil Communautaire (délibération du 04/11/2020)

Le mode de fonctionnement des instances est resté sensiblement le même avec, comme objectif, d'optimiser l'implication des un.e.s et des autres à la délibération collective.

Instances de base de cette organisation, les **commissions thématiques** sont au nombre de 9 dans lesquelles se répartissent, en fonction de leurs centres d'intérêt, les élus communautaires et des élus municipaux volontaires. Il paraissait important de maintenir ouvert cette possibilité afin de renforcer les liens avec les communes et de pouvoir bénéficier de leur engagement pour enrichir les échanges au sein des commissions.

Le **Bureau des Maires** regroupe les 12 vices-président.e.s et les maires soit 29 élu.e.s. En garantissant une représentation à chaque commune, il permet de s'appuyer

sur le travail des commissions et de débattre librement des orientations de la politique communautaire et de proposer en toute collégialité et transparence les projets de délibérations qui seront soumis à l'examen du Conseil communautaire.

Un exécutif renouvelé

Président: **Stéphane SCHAAL**, Maire de Limersheim

Les Vice-présidentes et Vice-présidents:

Michel ANDREU SANCHEZ, Maire d'Erstein - *Ressources humaines et mutualisation*
Laurence MULLER-BRONN, Maire de Gerstheim - *Culture, tourisme et relations internationales*
Jacky WOLFARTH, Maire de Benfeld - *Vie associative, solidarités et accueil des gens du voyage*
Marianne HORNY-GONIER, Maire de Rhinau - *Transports, énergies et mobilités*
Denis SCHULTZ, Maire de Sand - *Environnement, GEMAPI, SDEA*
Marie-Berthe KERN, Maire de Schaeffersheim - *Petite enfance, jeunesse, aînés et handicap*
Eric KLETHI, Maire de Boofzheim - *Sports et équipements sportifs*
Jean-Jacques BREITEL, Maire de Huttenheim - *Patrimoine et banque de matériel*
Jean-Pierre ISSENHUTH, Maire d'Uttenheim - *Economie et zones d'activités*
Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim - *Enfance*
Laurent JEHL, Maire de Matzenheim - *Communication, haut débit, habitat et déchets*
Patrick KIEFER, Conseiller Municipal d'Erstein - *Finances et administration*



Chacun des douze vice-présidents anime une commission sur les compétences qui lui sont attribuées et à laquelle participent des élus communautaires et des élus municipaux.

Instance délibérative, le **Conseil communautaire** statue sur toutes les décisions relevant de l'intercommunalité. C'est notamment lui qui vote les différents documents budgétaires et fixe le cadre de la gestion des ressources humaines (tableau des effectifs, statut de l'agent intercommunal, régime indemnitaire...).

A noté que par délibération du 4 novembre 2020, le Conseil Communautaire a élargi le champ des délégations données au Bureau afin d'adapter au mieux notre fonctionnement au protocole sanitaire en vigueur.

- **Le Conseil de Développement**

Même si la Communauté de Communes n'est plus légalement tenue à se doter d'un Conseil de Développement, le Conseil communautaire a confirmé par délibération du 4 novembre 2020 sa volonté de pérenniser le Conseil de développement. Regroupant des membres issus de la société civile, il est à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et une instance de proposition permettant d'alimenter la réflexion des élus.

Après un appel à candidature via le bulletin intercommunal n°6 diffusé à l'automne, cette instance a été installée le 9 février 2021.



---0---

Outre le site internet permettant la communication de notre établissement public avec une attention portée à l'accessibilité des informations intéressants la population (fonctionnement des périscolaires, services liés aux déchets ménagers, soutiens aux associations...), la CCCE a fait son entrée sur les réseaux sociaux.



À propos

[Voir tout](#)

 Située au cœur du Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein regroupe 28 communes et près de 48 000 habitants.

 1 378 personnes aiment ça,

 1 560 personnes sont abonnées

 <http://www.cc-erstein.fr/>

 03 88 74 50 00

 [Envoyer un message](#)

 contact@cc-erstein.fr

 [Organisation politique](#)

Depuis le 21 juillet 2020, un compte Facebook a été activé et permet un échange en temps réel avec les internautes connectés.

Tiré à 22 300 exemplaires, un numéro de l'Interco'Mag (septembre 2020), a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres



3. Gens du voyage

Dans le cadre de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCCE gère deux sites ayant chacun une vocation particulière.

- **L'aire d'accueil à Erstein** (Terrain des Gens du Voyage d'Erstein)

En 2020, cette aire disposait de 21 places d'accueil, équipées chacune d'une borne d'accès à l'électricité et à l'eau. Au centre de l'aire sont installés le local d'accueil et 2 blocs sanitaires communs séparés (1 pour les hommes et 1 pour les femmes).

Le Terrain des Gens du Voyage d'Erstein permet l'accueil d'une cinquantaine de personnes différentes dans l'année et présente un taux d'occupation moyen d'environ 80 %.

La coordination sociale sur l'aire est assurée par l'association AVA Habitant et Nomadisme.

Depuis 2017, la Communauté de Communes a procédé, par tranches, au remplacement des portes et des cloisons des blocs sanitaires, en fonction des urgences.

La Communauté de Communes a bénéficié des aides financières de l'Etat et du Département pour le fonctionnement de l'aire et de subventions du Département pour les travaux réalisés. Le maintien d'un équilibre financier entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'aire est recherché mais devient un objectif de plus en plus difficile à atteindre.



- L'Aire de Grand Passage à Benfeld



Située au sud du ban communal de Benfeld, le long de la départementale 212 (emplacement retenu en concertation avec les partenaires : Sous-Préfet, DDT, DREAL, Département, représentants des gens du voyage), sur un terrain de 2,5 hectares, cette aire d'accueil permet à la CCCE de satisfaire ses obligations légales et réglementaires. Elle a accueilli ces premiers occupants fin mai 2018.

Sur le site, les gens du voyage disposent d'un vaste espace de verdure sur lequel ont été installés un bâtiment préfabriqué de distribution d'eau et d'électricité et une plateforme pour toilettes mobiles et benne pour les déchets. Une clôture a également été posée pour préserver l'espace naturel au nord et à l'ouest de l'aire.

D'un montant de 617 655,- € HT, ce programme a bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental (15 000 €) et de l'Etat au travers de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) pour un montant de 259 092 €.

Adopté le 28 mars 2018, le règlement intérieur de l'Aire de Grand Passage prévoit une ouverture du site du 1^{er} mai au 30 septembre.

Contrairement aux années précédentes, la société VAGO n'a pas été en mesure d'assurer la gestion du fonctionnement de l'aire en 2020.

A noter qu'en raison du contexte sanitaire, seuls 6 groupes (avec un maximum de 40 caravanes pour l'un d'entre eux), ont stationné sur la période du 16 avril au 14 octobre comptabilisant 13 semaines d'occupation. Un groupe a stationné sur l'aire du 16 avril au 10 mai sur décision préfectorale dans le cadre du confinement.

Quelques données budgétaires globales



Valeurs Compte administratif 2020
(adopté le 14 mars 2021) :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	83 247 €	13 124 €
Recettes	64 293 €	3 400 €
Solde	- 18 954 €	- 9 724 €

Ces montants correspondent aux flux réels pour les deux équipements. En investissement, ne sont repris que les opérations engagées sur l'année. Les recettes d'investissement (en italiques) sont celles attendues en 2021 pour les travaux réalisés en 2020

Ne sont pas pris en compte les comptes d'amortissement et ceux liés au financement de l'aire de grand passage.

4. Soutien à la vie associative

Une politique de soutien au monde associatif harmonisée et renforcée

Par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé le dispositif de soutien à la vie associative qui comprend quatre volets :

- **L'aide au titre des activités régulières et permanentes organisées pour les jeunes de 3 à 18 ans :**

La subvention correspondante est égale au nombre de jeunes ayant participé aux activités, multiplié par le montant voté par le Conseil de Communauté de la CCCE. L'aide financière accordée par jeune est de 10 €, plafonnée à 50 jeunes ayant participé aux activités de l'association et augmentée des montants forfaitaires indiqués ci-après au-delà de 50 jeunes :

- jusqu'à 50 jeunes : 10 €/jeune
- de 51 à 75 jeunes : + 50 €
- de 76 à 100 jeunes : + 100 €
- + de 100 jeunes : + 150 €

- **L'aide au titre de la location de chapiteaux**

Peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention dans le cadre de cette enveloppe annuelle les associations :

- louant un chapiteau à l'occasion d'une manifestation organisée sur une commune membre de la CCCE
- déclarées en sous-préfecture ou au tribunal d'instance, leur siège social se situant sur une des communes de membre de la CCCE
- fédérées ou agréées (ou en cours d'agrément) ou reconnues par la CCCE au titre d'associations à caractère culturel, de loisirs ou socio-éducatif.

Le montant fixé par le conseil communautaire est de 4 €/m², avec une participation maximale de 600 € (un seul subventionnement possible par année civile, par association et par manifestation).

- **L'aide au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative (2 000 €/commune)**

- Les demandes sont formulées auprès de la CCCE, qui, sur avis du maire et décision conforme du Conseil communautaire, verse les subventions directement aux associations bénéficiaires.
- Pour des actions de petit investissement ou de fonctionnement (manifestation, ...)
- Pas de nécessité de participation financière communale
- Le montant de l'enveloppe peut être partagé avec plusieurs associations mais ne pourra excéder 2 000 €

- **L'aide au titre du soutien aux opérations d'investissement**

- Financement partiel des travaux d'investissement menés : mise aux normes, isolation, toiture, renouvellement d'équipements (chaudière, ...)
- Cofinancement en complément d'une participation communale de 10 % minimum
- Budget global de l'opération compris entre 10 000 et 300 000 €
- Taux d'intervention de la CCCE pour une maîtrise d'ouvrage associative : 30 %
- Applicable uniquement pour les salles à vocation sportive (19 sites inventoriés)

Sensible aux difficultés rencontrées par le monde associatif, largement impacté par la crise sanitaire, l'équipe sortante a décidé de doubler les crédits prévus pour l'enveloppe de soutien à la vie associative. Cette majoration a été répartie en tenant compte de la taille démographique des communes tout en assurant une augmentation minimale de 1 000 € à chacune d'entre elles. Elle a fait l'objet d'une décision du Président n°05 en date du 11 mai 2020.

 2020	Nombre de dossiers	Montant attribués en 2020
au titre des activités régulières et permanentes	42	21 110 €
location de chapiteaux	3	1 615 €
soutien à la vie associative	133	112 357 €
soutien aux opérations d'investissement	0	0 €
TOTAL	178	135 082 €

Par rapport à 2019, on relève logiquement une forte baisse des demandes d'aide pour la location de chapiteaux et peu d'évolution s'agissant du montant d'aide versé au titre des activités régulière et permanentes.

Les effets du doublement de l'enveloppe de soutien à la vie associative ont été compensés par l'absence de dossiers présentés au titre de l'aide à l'investissement.

Au final, le montant total alloué aux associations enregistre une petite baisse de 10 733 € par rapport à l'exercice précédent.

5. Partenariats et contractualisation



Territoire majeur dans le paysage institutionnel départemental et régional, la Communauté de Communes entend jouer un rôle actif dans l'ensemble des structures de coopération territoriales dont elle fait partie.

Il en va ainsi du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Strasbourg (SCOTERS), de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ou encore des établissements publics spécialisés comme le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale, l'Etablissement public Foncier d'Alsace, l'Office de tourisme du Grand Ried... pour ne s'en tenir qu'aux plus connus au sein desquels la CCCE est représentée par des délégués.

Par ailleurs, la CCCE a signé avec différentes collectivités de nombreux engagements contractuels. On retiendra principalement au titre de l'année 2020 :

- La convention de partenariat avec le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale** pour la coopération dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt concernant le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation technologique (SARE) (délibération du 16 décembre 2020)

- des convention partenariales avec le **Département du Bas-Rhin** pour le maillage intercommunal des pistes cyclables et la construction du nouveau gymnase à Erstein (délibérations du 4 novembre 2020)
- une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Département du Bas-Rhin pour l'acquisition de masques (délibération du 16 septembre 2020).



Réunion de travail au Département avec le Président Frédéric BIERRY le 18 septembre 2020.

Parmi les nombreux dossiers évoqués, le projet "Europa Vallée" en Alsace centrale, les fonds d'attractivité, le centre hospitalier d'Erstein, les routes (la RD1083 à Benfeld) ou encore les pistes cyclables

- Adhésion et participation au Fonds Résistance Grand Est créé à l'initiative de la **Région Grand Est** (décision du Président n°01 du 11 mai 2020)

#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- **Entreprises : soutien 2.000 à 30.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie**
- **Associations : soutien de 2.000 à 30.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie**

* remboursement avec un différé de 2 ans

44 M€
POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Contact : votre communauté de communes ou votre agglomération, en lien avec votre Département

regiongrandest
#LeGrandEstResiste

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

- une convention avec l'**Eurodistrict** pour le financement de la ligne de bus transfrontalière (délibération du 12 février 2020)



Lancement le
1er septembre 2020 de la
ligne de bus 280 Erstein-Lahr,
transfrontalière et à présent
régulière !

- signature officielle, fin octobre, du **plan Rhin vivant**. Partenariat entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence Française pour la Biodiversité, la Région Grand Est et l'Etat. Il propose une approche globale et coordonnée pour sauvegarder la biodiversité et les paysages rhénans, pour renforcer la résilience de ces milieux face au changement climatique et aux activités humaines et pour renouer le lien entre les populations et le fleuve. (délibération du 12 février 2020)



6. Finances

Evolution des principaux ratios

Informations financières – ratios		BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	564,48	585,90	596,02	634,94
2	Produit des impositions directes/population	359,49	361,07	366,22	378,81
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	630,74	622,22	638,26	674,29
4	Dépenses d'équipement brut/population	71,68	172,01	148,18	298,19
5	Encours de dette/population	212,79	185,36	164,57	145,08
6	DGF/population	65,55	63,07	62,05	60,14
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,40	0,41	0,40	0,44
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	0,94	0,98	0,96	0,97
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,11	0,28	0,23	0,44
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,34	0,30	0,26	0,22

Une méthodologie d'élaboration des budgets collaborative et une refonte du cadre budgétaire

L'édition 2020 du budget primitif, qui constitue le 4ème budget de la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a été présenté comme un budget de transition avant les élections municipales de mars, préalables au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Comme pour les exercices précédents, des rencontres budgétaires ont été organisées, pôle par pôle, afin d'optimiser les prévisions budgétaires pour 2020.

Le Président, les 1er et 2ème Vice-Présidents et le Vice-Président en charge des Finances, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint en charge du pôle « Ressources » et le Responsable gestion budgétaire et comptable ont pris part aux rencontres budgétaires des quatre pôles.

Chaque rencontre budgétaire par pôle a réuni, en outre, les Vice-Présidents concernés, ainsi que chaque Directeur Général Adjoint en charge du pôle et les Responsables des services.

Chaque service a préparé l'exercice budgétaire au moyen d'une fiche de suivi budgétaire reprenant l'historique des dépenses et des recettes.

Ce budget 2020 a été proposé au vote lors de la séance du 12 février 2020, sans la reprise des résultats du compte administratif 2019 qui seront intégrés aux budgets par décisions modificatives après l'adoption du compte administratif.

La structure budgétaire

Au 1er janvier 2020, la structure budgétaire de la CCCE s'articule autour d'un budget principal et de neuf budgets annexes :

Deux budgets à comptes de liaison

- Budget principal GENERAL
- Budget annexe CINEMA

Ces deux budgets sont notamment financés par les contribuables. L'activité du cinéma étant soumise à TVA, le budget annexe est géré en Hors Taxes et fait l'objet d'une déclaration mensuelle de TVA.

Les comptes de liaison consistent à relier le Budget annexe au Budget principal par des écritures de subventions d'équilibre.

Six budgets des zones d'activités

- Budget annexe ZAC ERSTEIN
- Budget annexe ZEC BENFELD
- Budget annexe ZI ERSTEIN KRAFFT
- Budget annexe ZA GERSTHEIM
- Budget annexe ZI HINDISHEIM
- Budget annexe ZA RHINAU

Ces six budgets sont financés par le produit des ventes de terrains.

A noter que par délibération du 16 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé la dissolution de ces 6 budgets au 31/12/2020 et leur reprise dans un seul budget annexe au 01/01/2021.

Deux budgets annexes à autonomie financière

- Budget annexe ORDURES MENAGERES ERSTEIN
- Budget annexe ORDURES MENAGERES SMICTOM

Ces deux budgets sont exclusivement financés par les redevables bénéficiaires du service. Ils disposent chacun de leur propre compte de trésorerie.

Malgré son caractère transitoire, le budget primitif 2020 a néanmoins pris en compte des dépenses nouvelles de fonctionnement, telles que :

- la réalisation d'une étude d'opportunité de développement des services de mobilités partagées avec une mission d'assistance technique, juridique et financière sur l'opportunité ou non de la prise de compétence AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) par la CCCE (avec une aide de 30 000 €) pour un montant de 50 000 €
- la réalisation d'une étude du potentiel photovoltaïque (avec une aide de 15 000 €) : 30 000 €
- l'organisation d'une nouvelle édition du « Vélo Gourmand » : 30 000 €

Fiscalité constante depuis 2017 !

Le budget 2020 a été élaboré une nouvelle fois sans augmenter les taux. Il convient de noter que ce sont les mêmes depuis 2017.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 23,05 %

Taxe foncière (bâti) 5,41 %

Taxe foncière (non bâti) 18,86 %

Le produit fiscal total pour 2020 a été estimé à **18 463 325 €** soit en progression de 3,64 % grâce à la dynamique des bases.

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif pour 2020 s'élèvent à **14 533 956 €** et se ventilent de la manière suivante :

Gymnase lycée collège ERSTEIN	6 300 000 €
Bibliothèque GERSTHEIM	1 716 816 €
Bibliothèque RHINAU	662 367 €
Programme de liaisons cyclables	1 968 840 €
Accueil périscolaire BENFELD	6 000 €
Accueil périscolaire HUTTENHEIM	198 000 €
Accueil périscolaire KERTZFELD	25 761 €
Accueil périscolaire KOGENHEIM	116 020 €
Accueil périscolaire LIMERSHEIM	175 000 €
Accueil périscolaire RHINAU	2 200 €
Accueil périscolaire SAND	496 868 €
Accueil périscolaire SCHAEFFERSHEIM	8 500 €
Accueil périscolaire SERMERSHEIM	234 006 €
Déploiement du très haut débit (ROSACE)	765 650 €
Aménagement d'un giratoire sur la RD 1083506	300 €
Aides à l'investissement pour les salles sportives	300 000 €
Piscine ERSTEIN	205 400 €
Fitness ERSTEIN	10 000 €
Informatique	136 353 €
Gendarmerie ERSTEIN	125 050 €
Parc de matériel intercommunal et associatif	93 500 €
Opérations Collectives de Modernisation (OCM)	57 000 €
Investissement annuel Pôle ENFANCE	55 315 €
Médiathèques BENFELD & ERSTEIN	51 650 €
Maison Intercommunale des Services (MIS)	44 135 €
Renaturation des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer	41 320 €
Tourisme	38 000 €
Subventions aux communes dans le cadre du dispositif d'équipement informatique des écoles	31 000 €
Investissement annuel périscolaires (équipements techniques et ménagers)	30 000 €
Multi-accueil GERSTHEIM et Multi-accueil de Boofzheim	36 000 €
Micro-crèche WITTERNHEIM	20 000 €
Communication	20 000 €
Gymnases Marguerite YOURCENAR & Romain ROLLAND	21 305 €
Aire de grand passage (AGP) à BENFELD	15 200 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage à ERSTEIN	9 400 €
Maison Intercommunale des Associations (MIA) à BENFELD	6 500 €
Atelier Jus de Fruits	4 500 €

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2020	14 533 956 €
---	---------------------

Adopté lors de la séance de Conseil Communautaire du 14 avril 2021, le Compte administratif 2020 fait apparaître les chiffres suivants :

Budget principal GENERAL			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 4 426 571,52 €	- 1 538 241,69 €	+ 2 888 329,83 €
Transfert des résultats du Budget annexe GENS DU VOYAGE au 1 ^{er} janvier 2021	- 11 377,26 €	+ 248 356,90 €	+ 236 979,64 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2019)	- 1 289 884,79 €		- 1 289 884,79 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 30 776 132,23 €	- 3 158 864,56 €	- 33 934 996,79 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 33 022 559,37 €	+ 2 847 934,98 €	+ 35 870 494,35 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 2 246 427,14 €	- 310 929,58 €	+ 1 935 497,56 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 5 371 736,61 €	- 1 600 814,37 €	+ 3 770 922,24 €

Budget annexe CINEMA			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 33 146,94 €	- 33 146,94 €	0 €
Part affectée à l'investissement (affectation du résultat 2019)	- 33 146,94 €		- 33 146,94 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 53 209,78 €	- 150,82 €	- 53 360,60 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 49 672,60 €	+ 36 834,94 €	+ 86 507,54 €
Résultat de l'exercice 2020	- 3 537,18 €	+ 36 684,12 €	+ 33 146,94 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	- 3 537,18 €	+ 3 537,18 €	0 €

Budget annexe ZEC BENFELD			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 3 966,46 €	- 108 300,82 €	- 104 334,36 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 908 121,54 €	- 908 121,54 €	- 1 816 243,08 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 908 121,54 €	+ 1 500 000,00 €	+ 2 408 121,54 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	+ 591 878,46 €	+ 591 878,46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 3 966,46 €	+ 483 577,64 €	+ 487 544,10 €

Budget annexe ZAC ERSTEIN

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 6 459 482,15 €	- 9 470 905,62 €	- 3 011 423,47 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 188 589,30 €	- 881 265,55 €	- 1 069 854,85 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 2 034 713,28 €	+ 27 783,58 €	+ 2 062 496,86 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 1 846 123,98 €	- 853 481,97 €	+ 992 642,01 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 8 305 606,13 €	- 10 324 387,59 €	- 2 018 781,46 €

Budget annexe ZI ERSTEIN KRAFFT

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 0,39 €	- 164 147,48 €	- 164 147,09 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 19 953,82 €	- 19 953,82 €	- 39 907,64 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 19 953,82 €	0 €	+ 19 953,82 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 19 953,82 €	- 19 953,82 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 0,39 €	- 184 101,30 €	- 184 100,91 €

Budget annexe ZA GERSTHEIM

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 59 748,54 €	- 16 954,77 €	+ 42 793,77 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 9 034,76 €	- 9 034,76 €	- 18 069,52 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 9 034,76 €	0 €	+ 9 034,76 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 9 034,76 €	- 9 034,76 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 59 748,54 €	- 25 989,53 €	+ 33 759,01 €

Budget annexe ZA HINDISHEIM

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 179 080,17 €	- 107 793,18 €	+ 71 286,99 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 16 102,24 €	- 63 507,79 €	- 79 610,03 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 16 102,24 €	+ 47 405,55 €	+ 63 507,79 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 16 102,24 €	- 16 102,24 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 179 080,17 €	- 123 895,42 €	+ 55 184,75 €

Budget annexe ZA RHINAU

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 291,63 €	- 39 320,63 €	- 39 029,00 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 7 237,10 €	- 7 237,10 €	- 14 474,20 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 7 237,10 €	0 €	+ 7 237,10 €
Résultat de l'exercice 2020	0 €	- 7 237,10 €	- 7 237,10 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 291,63 €	- 46 557,73 €	- 46 266,10 €

Budget annexe REGIE CCCE OM ERSTEIN

	Exploitation	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 1 382 403,45 €	+ 665 694,46 €	+ 2 048 097,91 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 2 103 118,94 €	- 236 014,06 €	- 2 339 133,00 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 2 180 015,51 €	0 €	+ 2 180 015,51 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 76 896,57 €	- 236 014,06 €	- 159 117,49 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 1 459 300,02 €	+ 429 680,40 €	+ 1 888 980,42 €

Budget annexe REGIE CCCE OM SMICTOM

	Exploitation	Investissement	TOTAL Sections
Résultats à la clôture de l'exercice 2019	+ 296 395,55 €	+ 13 452,06 €	+ 309 847,61 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 1 560 904,19 €	0 €	- 1 560 904,19 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 1 571 450,77 €	0 €	+ 1 571 450,77 €
Résultat de l'exercice 2020	+ 10 546,58 €	0 €	+ 10 546,48 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+ 306 942,13 €	+ 13 452,06 €	+ 320 394,19 €

Evolution budgétaire 2017 – 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Charges à caractère général	4 366 418	3 864 610	4 558 210	
Charges de personnel	10 980 748	11 442 419	11 980 721	
Atténuations de produits	9 291 064	8 976 040	8 706 691	
Autres charges de gestion courante	2 724 057	2 913 801	3 523 008	
Charges exceptionnelles	7 308	34 547	3 588	
Dépenses de fonctionnement imprévues				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 369 595	27 231 418	28 772 218	
Atténuations de charges	388 020	422 744	201 159	
Refacturations Charges de Personnel aux communes membres	5 193 505	5 186 815	5 229 600	
Produits des services	2 210 319	2 105 946	2 674 943	
Impôts et taxes	17 430 208	17 566 720	18 217 699	
Dotations et participations	4 642 715	4 567 335	4 612 760	
Autres produits	319 073	332 096	311 377	
Produits exceptionnels	398 273	2 713	18 128	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 582 114	30 184 367	31 265 666	
EPARGNE DE GESTION	3 212 519	2 952 949	2 493 447	
Charges financières de la dette au 01/01/n	198 163	154 445	125 763	
Charges financières de la dette nouvelle (taux 2,00 %)	0	0	0	
Produits financiers	17	0	0	
EPARGNE BRUTE (CAF)	3 014 373	2 798 504	2 367 684	
Capital de la dette au 01/01/n	1 320 462	975 743	948 432	
Capital de la dette nouvelle (sur 20 ans)	0	0	0	
EPARGNE NETTE	1 693 910	1 822 761	1 419 252	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 475 523	3 288 051	3 164 153	
Subventions d'équipement reçues	371 874	487 475	1 245 215	
FCTVA	331 910	530 787	484 686	
Prêts	6 000	6 000	6 000	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	709 784	1 024 263	1 735 901	
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 071 829	-441 028	-9 000	
Réserves au 01/01/n	4 579 611	3 507 782	3 067 379	
Variation des Réserves	-1 071 829	-440 403	-9 000	
Réserves au 31/12/n	3 507 782	3 067 379	3 058 379	
DETTE NOUVELLE	0	0	0	
Encours de la dette au 01/01/n	10 317 409	8 996 947	8 021 204	
Endettement net	-1 320 462	-975 743	-948 432	
Encours de la dette au 31/12/n	8 996 947	8 021 204	7 072 772	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en nbre d'années)	3,0	2,9	3,0	

Les variations de l'épargne brute sont liées pour l'essentiel à des reports de prises en charge de dépenses d'un exercice à l'autre, notamment entre 2018 et 2019 suite à la réorganisation, sur le territoire, des services de la Direction générale des Finances publiques.

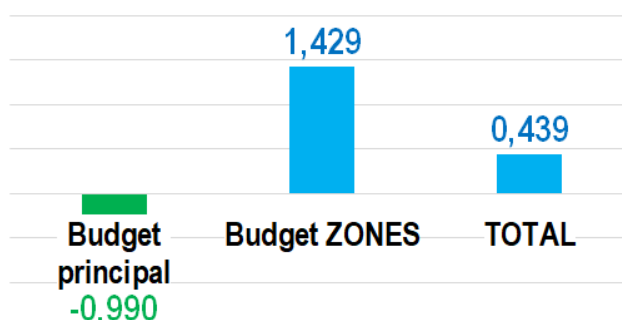
Même si la crise sanitaire a pesé sur les finances intercommunales, notamment en impactant les recettes, la situation financière reste saine et les grands équilibres sont préservés. Un retour à la normale est attendu dès l'exercice 2021.

Un premier bilan des effets de la crise sanitaire sur les principales recettes de fonctionnement fait apparaître des pertes conséquentes :

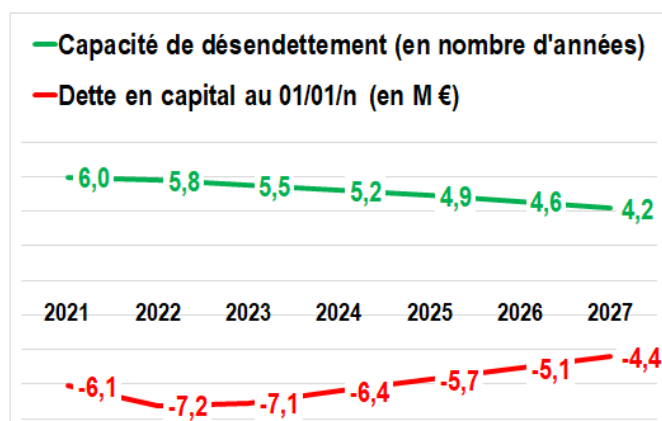


Pour autant, l'orientation favorable d'autres indicateurs (dynamique des bases, réduction de la dette du budget général...) laisse augurer d'un rétablissement progressif de nos marges de manœuvres financières dès les exercices à venir.

Evolution de la dette (en M €)
entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021



Prospective budgétaire 2021 - 2027



Prospective budgétaire 2021 - 2027

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT							
Total dépenses réelles de fonctionnement	31,63	32,01	32,42	32,83	33,25	33,68	34,11
Total recettes réelles de fonctionnement	32,93	33,32	33,66	34,00	34,35	34,71	35,07
Charges financières (intérêts de la dette)	0,09	0,09	0,09	0,08	0,07	0,06	0,06
EPARGNE BRUTE (CAF)	1,21	1,22	1,15	1,09	1,03	0,97	0,90
INVESTISSEMENT							
Remboursement capital de la dette	0,96	0,83	0,72	0,65	0,65	0,66	0,66
Total des dépenses d'équipement	12,12	1,30	0	0	0	0	0
Total des recettes d'investissement	5,98	0,22	0	0	0	0	0
Besoin de financement	-5,89	-0,70	0	0	0	0	0
Réserves au 31/12	3,77	0	0,43	0,89	1,28	1,59	1,83
Dette nouvelle	2,11	0,70	0	0	0	0	0
Encours de la dette au 01/01	6,08	7,23	7,10	6,38	5,73	5,08	4,42
Encours de la dette au 31/12	7,23	7,10	6,38	5,73	5,08	4,42	3,76
Capacité de désendetttement	6,0	5,8	5,5	5,2	4,9	4,6	4,2

7. Ressources humaines

En quelques chiffres :

- 420 agents, issus de la fusion des trois communautés de communes au 1er janvier 2017 ainsi que de la mutualisation des agents de la Ville d'Erstein. Par la suite, en 2020, une vingtaine d'agents des communes de Herbsheim, Osthause, Limersheim, Schaeffersheim et Ichtratzheim ont rejoint ce dispositif.
- Les agents sont à 60% intercommunaux, 40% issus de la ville d'Erstein. 0,5% concerne les dernières communes mutualisées. A noter que l'effectif est composé à 67% de femmes.
- La moyenne d'âge des agents est de 43 ans.
- Le budget total de la masse salariale avoisine les 14 millions d'euros, soit un poids de 44% ce qui au regard des compétences exercées par la communauté de communes se situe au niveau de la moyenne nationale des EPCI de notre taille voire légèrement en-dessous. En effet, les compétences techniques et relatives au périscolaire exigent un effectif important.
- Un taux d'emploi d'agents en situation de handicap de 2%

Le service des ressources humaines est composé d'une Responsable des ressources humaines qui traite en direct les indemnités des élus (3CE, VE et les communes mutualisées) et de six agents qui s'occupe chacune d'un portefeuille ainsi que de missions transversales comme, par exemple, celles qui concernent les arrêts maladie.

En cas de difficultés juridiques particulières, le service juridique vient en appui. Ce dernier, composé de trois agents dont un responsable, gère toutes les difficultés juridiques mais aussi de la commande publique de la ville d'Erstein et de la communauté de communes. Bien souvent, il offre des conseils juridiques aux communes membres.

Un service très sollicité en 2020 !

- une réactivité forte au moment de la crise sanitaire : mise en place du TTV effective au bout de la deuxième semaine avec mise en œuvre opérationnelle à J+1 pour les agents d'encadrement avec l'appui du SI.
- une gestion active des RH avec de nombreux tableaux de bord et bientôt un nouveau Système informatique des ressources humaines
- une communication dynamique avec un magazine interne : le « COMCOM & VOUS » et des notes d'information régulières ainsi que des fiches de présentation des nouveaux agents
- un statut unique pour l'ensemble des agents
- un protocole sanitaire avec des autorisations spéciales d'absence (ASA Covid)

Une attention portée à la poursuite du dialogue social

- Des relations permanentes avec les syndicats au travers notamment des réunions de Comité technique et du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mais aussi de réunions trimestrielles.
- Lancement de la procédure de mise à jour du diagnostic des Risques psychosociaux (RPS) et du document unique d'évaluation des risques (DUE).

La mutualisation mode d'emploi

Si un maire a la volonté de rejoindre le service mutualisé, il bénéficiera de l'expertise du service RH de la comcom : recrutement, paye, gestion des carrières, problématiques diverses (congrés, discipline, maladie...).

Ainsi, le maire et son SM sont déchargés de toutes ces problématiques le plus souvent complexes.

En revanche, ils gardent la totale maîtrise des décisions, s'agissant de leur personnel.

De plus, pour le moment, les frais de gestion ne sont pas facturés par la 3CE.

Extension des services communs à cinq nouvelles communes

Il est rappelé qu'un service commun a été créé au moment de la fusion de trois communautés de communes (Benfeld et environs, Pays d'Erstein et Rhin) au 1er janvier 2017 avec les agents de la Ville d'Erstein. Ce service commun situé au sein de la Communauté de Communes du canton d'Erstein assure différentes missions fonctionnelles dont la gestion en matière des ressources humaines.

En matière de gestion des ressources humaines, le service commun :

- Définit, en lien avec les élus de la commune, et la direction générale de la Communauté de Communes, les orientations stratégiques en matière de ressources humaines ;
- Gère les emplois et le développement des compétences des agents : le recrutement, la mobilité, la formation, l'évaluation professionnelle, pour tout type d'agents (fonctionnaires, contractuels, saisonniers, vacataires) ;
- Elabore le budget du personnel et gère la masse salariale : la politique de rémunération et la gestion budgétaire de la masse salariale ;
- Elabore les paies des agents et des élus de la commune ;
- Participe à la définition de l'organisation du travail et au respect des règles édictées ;
- Conseille l'ensemble des services et des élus ;
- Organise et anime le dialogue social et gère les instances paritaires ;
- Assure le suivi des carrières pour tous les agents, et les accompagne individuellement ;
- Gère la santé des agents et la prévention des risques professionnels
- Assure le pilotage et le suivi de la protection sociale et de l'action sociale
- Gère l'accueil des stagiaires dans les services.

Considérant la volonté des communes de Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthouse et Schaeffersheim d'adhérer au service commun pour la gestion de son personnel dans un but d'optimiser le fonctionnement de ses services et d'améliorer la qualité de l'expertise au service des élus et des agents communaux, le Conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 18 décembre 2019 d'étendre le service commun de gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes du canton d'Erstein aux agents de ces communes avec effet au 1er janvier 2020.

Les coûts de gestion du personnel des cinq communes ne sont pas répercutés sur les budgets communaux en raison de l'absorption, à effectif constant, de la charge de travail supplémentaire par le service Ressources Humaines. En revanche, si d'autres communes devaient rejoindre le service commun, il y aurait lieu de refaire un point sur les conditions financières et les modalités de remboursement eu égard au volume de travail supplémentaire qui entraînerait des charges supplémentaires notamment celles liées à la nécessité de renforcer le service.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES

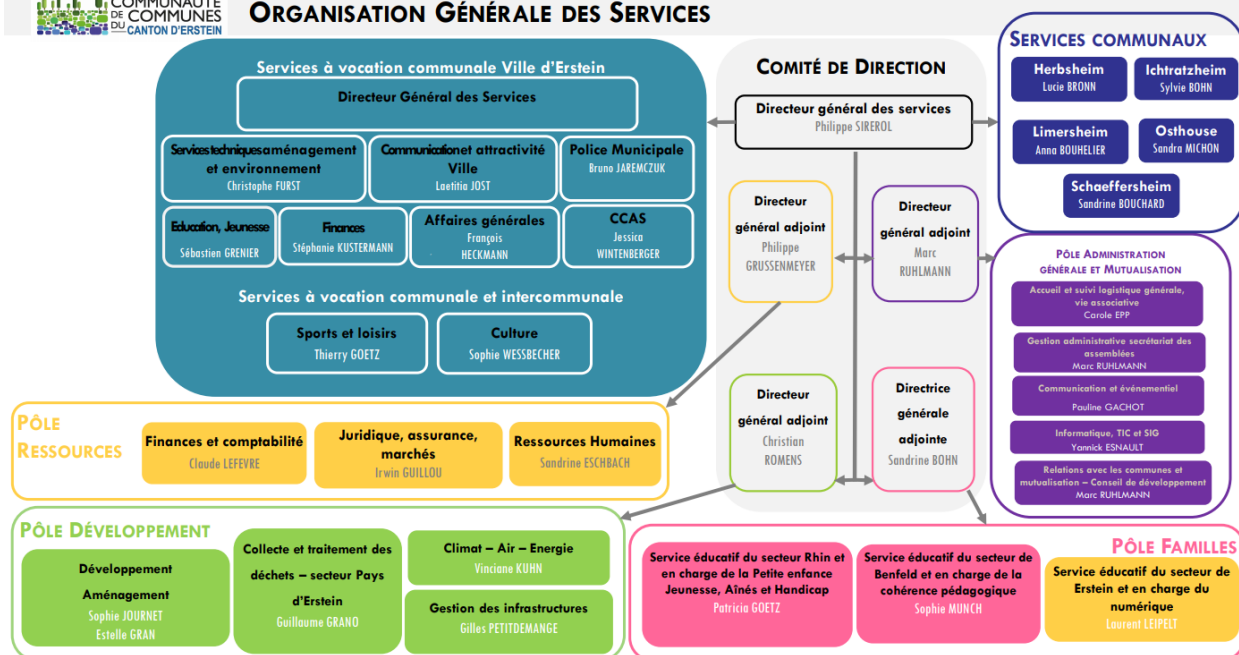


Tableau des effectifs agrégés

Grades ou emplois	CATEGORIE	Effectifs au 31/12/2020	
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des services	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHES TERR. HORS CLASSE	A	1	1
ATTACHÉ PRINCIPAL	A	3	3
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	12	11
RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	10	8
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CL	B	2	2
RÉDACTEUR	B	5	3
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	13	11
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2ÈME CL	C	7	7
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	13	13
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1	0
INGÉNIEUR EN CHEF	A	1	1
INGÉNIEUR PRINCIPAL	A	1	1
INGÉNIEUR	A	1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ÈRE CL	B	5	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CL	B	5	5
TECHNICIEN	B	4	3
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	C	6	4
AGENT DE MAÎTRISE	C	2	3

ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1È CL	C	19	12
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2È CL	C	29	22
ADJOINT TECHNIQUE	C	44	44
FILIERE SOCIALE			
ATSEM PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C	8	8
ATSEM PRINCIPAL 1ÈRE CLASSE	C	15	11
FILIERE MEDICO SOCIALE			
EDUCATEUR JNES ENFANTS 1È CL A	A	1	1
EDUCATEUR JNES ENFANTS 2È CL A	A	3	1
FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEUR APS PRINCIP 1ÈRE CL	B	3	3
EDUCATEUR APS PRINCIP 2ème CL	B	1	0
EDUCATEUR TERRITORIAL APS	B	6	6
FILIERE CULTURELLE			
BIBLIOTHECAIRE PPAL	A	2	0
BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL	A	1	2
ATTACHÉ CONSERVAT. PATRIMOINE	A	4	3
ASSIST.CONSERVAT.PRINC.2ÈME CL.	B	2	2
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	0	1
ASSIST ENS ARTIST PRINC 1È CL	B	5	5
ASSIST ENS ARTIST PRINC 2È CL	B	29	26
ASSISTANT ENS ARTISTIQUE	B	1	1
ADJOINT PAT PRINCIPAL 2ÈME CL	C	3	2
ADJOINT PAT PRINCIPAL 1ÈRE CL	C	5	3
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	4	3
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR PPAL 1E CL	B	0	0
ANIMATEUR	B	9	9
ADJOINT ANIMATION PRINC 1È CL	C	5	3
ADJOINT ANIMATION PRINC 2ÈM CL	C	16	11
ADJOINT D'ANIMATION	C	82	78
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
CHEF SERV PRINC 1ÈRE CL PM	B	1	1
BRIGADIER CHEF PRINC POL MUNIC	C	7	6
GARDIEN-BRIGADIER	C	0	0
APPRENTIS		8	7
PEC		6	5
CONSEILLER INFO ENERGIE		1	1
VACATAIRES		7	7
TOTAUX		420	364

8. Commande publique et service juridique

	Marchés d'un montant supérieur à 25 000 € HT
Nature	Nombre
TRAVAUX	21
FOURNITURE	4
PRESTATIONS SERVICE	10
DSP	2
TOTAL	37

Finalisation de travaux lancés avant la fusion ainsi qu'un nombre important de marchés de service rendus nécessaires suite à la création de la CCCE (nouvelles compétences/compétences fusionnées).

Depuis la fusion, le service juridique a conseillé et appuyé au quotidien élus et services de la Communauté de Communes du canton d'Erstein sur de nombreux questionnements juridiques que ce soit au moment de sa création, lorsqu'il a fallu mettre en œuvre cette nouvelle entité, résultant de la fusion de trois communautés de communes structurées différemment les unes des autres (élections, compétences, fonctionnement, etc.) et, par la suite, dans le cadre de l'exercice des compétences dévolues.

Ce soutien s'est développé, notamment dans le cadre du transfert de nouvelles compétences (Enfance-Petite Enfance, Vie Associative, Transport à la Demande, etc.). En sus de ces projets structurants, le service juridique a délivré, au quotidien, des notes, conseils, recommandations en vue d'apporter une expertise juridique dans l'action administrative de la CCCE et ce, pour prévenir de toute sanction contentieuse *a posteriori*.

De manière ponctuelle, le conseil juridique a également donné des conseils aux communes membres sur des problématiques juridiques complexes.

La veille juridique permet la rédaction de notes sur les points importants et d'alerter élus et services lorsque des changements sont opérés dans les différents domaines d'action de la collectivité.

Cinquante-trois sinistres ont été traités. Certains restent encore ouverts au 31/12/2019.

La fusion des contrats d'assurance a également été une tâche d'envergure et qui a abouti à des économies financières substantielles

Le service juridique, en collaboration avec les directions et les avocats, a permis d'assurer de nombreux succès devant les juridictions administratives et judiciaires.

De nombreux dossiers ont également été résolus de manière amiable.

Pole Développement

9. Suivi des chantiers – Infrastructures

Ouverture du périscolaire de Sermersheim en février 2020



Structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire intégrée au projet d'école primaire porté par la commune de Sermersheim entre l'église et l'école actuelle.

- Co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la commune de Sermersheim pour l'ensemble des travaux
- Maîtrise d'œuvre : Véronique Auger & Dominique Rambeaud Architectes à Colmar
- Surface utile : 237 m²
- Capacité d'accueil : 45 enfants
- Travaux de démolition et de préparation du terrain réalisés au printemps 2018 ; démarrage des travaux de construction à l'automne 2018
- Coût total : 740 000 € HT

Réception des travaux de construction du périscolaire de SAND en juillet 2020 et ouverture en novembre 2020



Structure de restauration scolaire et d'accueil périscolaire intégrée au projet de salle multifonction porté par la commune de Sand, à l'arrière du Cercle Saint Martin.

- Co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la commune de Sand pour l'ensemble des travaux

- ## Lancement des travaux de construction d'un p riscolaire   LIMERSHEIM

- Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes
- Maître d'œuvre : Claude REIBEL Architecte
- Surface utile : 66 m²
- Capacité d'accueil : 40 enfants
- Démarrage du chantier fin novembre 2020 ; ouverture du périscolaire : mi-février 2021
- Coût total : 147.000 € HT.



Construction d'un nouveau gymnase du collège et des lycées à ERSTEIN



La Communauté de Communes du Canton d'Erstein assure actuellement la gestion de deux gymnases situés à Erstein. Ces équipements sont utilisés par les élèves du collège et des lycées d'Erstein. Outre les scolaires, de nombreux clubs et associations sportives utilisent les gymnases en soirée et les week-ends.

En raison d'une saturation des créneaux horaires d'utilisation, tant scolaire qu'associative, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a décidé d'engager la construction d'un nouvel équipement sportif qui permet de compléter l'offre en termes de pratiques et de donner davantage de flexibilité pour l'utilisation des différents espaces pendant la semaine. La Ville d'Erstein s'est associée à ce projet, notamment pour la création de deux salles polyvalentes à destination associative.



Le montant total de l'opération s'élève à 6.260.000 € HT (pris en charge financièrement à hauteur de 3.907.00 € par la CCCE et 2.353.000 € par la Ville d'Erstein, hors subventions). L'équipement d'une surface totale de 3 222 m² comprendra une grande salle de sport avec 250 places en tribunes, un espace d'escalade, un dojo et deux salles polyvalentes communales.

Le chantier qui se situe entre le collège et la rue de Molsheim a démarré début décembre 2020 et devrait durer jusqu'à la fin du printemps 2022. La mise en service du gymnase est prévue à la rentrée scolaire 2022-2023.

EN COURS DE REFLEXION

Aménagement d'une médiathèque intercommunale dans l'ancien moulin de GERSTHEIM

Le projet consiste en la transformation de l'ancien moulin de Gerstheim en médiathèque intercommunale et pôle multilingue, culturel et associatif communal, sous maîtrise d'ouvrage conjointe de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la Commune de Gerstheim. Le RDC et le 1^{er} étage accueilleront la médiathèque intercommunale ; les 2^{ème} et 3^{ème} étages accueilleront le pôle communal. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours (phase Avant-Projet Sommaire). Les travaux d'environ 16 mois devraient démarrer courant 2022 et se terminer en 2023. Le coût de l'opération est estimé à 1.420.000 € HT pour la CCCE.

Réhabilitation et extension de la bibliothèque intercommunale à RHINAU

Une réflexion est en cours avec la Commune de RHINAU concernant la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque intercommunale, dans le cadre d'une réflexion globale sur la réhabilitation du bâtiment communal dans lequel prend place ce service.

10. Service techniques - Parc de matériel

Développement du parc de matériel intercommunal et associatif

Pour cette année, le parc de matériel à destination des associations a une nouvelle fois été développé avec des éléments particulièrement sollicités car facilement et rapidement montés : les tonnelles.

Ainsi, à côté des historiques chapiteaux de 7x14m, le parc compte désormais 32 tonnelles de différentes tailles (3x3m à 4x8m).

Répondant plus particulièrement aux besoins des communes et du service technique intercommunal, de nouvelles acquisitions viennent compléter l'existant :

- un matériel de redressement pour poteaux/mats et candélabres,
- une épareuse et un souffleur pour le nouveau tracteur.



Depuis début octobre, un véhicule électrique est mis à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels sur le territoire.

LE PARC DE MATERIEL INTERCOMMUNAL

La CCCE dispose d'un parc de matériel destiné aux communes et associations du territoire. Mis à disposition gratuitement, ce service permet aux communes et aux associations de bénéficier de matériel spécifique sans avoir à en faire l'acquisition.

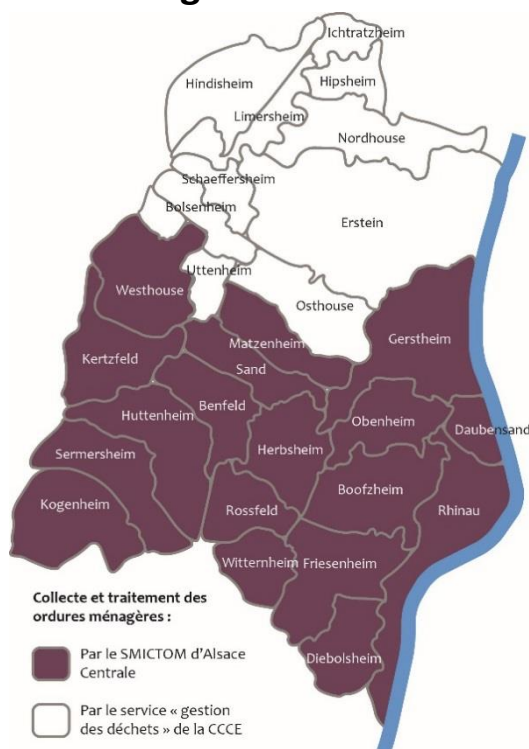
Le parc de matériel a deux vocations principales :

- une vocation associative, festive et événementielle (exemples : chapiteaux, tonnelles, podium, piste de danse, tables et bancs, grilles d'exposition...)
- une vocation technique réservée aux communes (exemples : nacelle, broyeur à végétaux, aspirateur à feuilles, panneaux de signalisation...).

Le parc de matériel de la CCCE c'est

- **1000 m² de surface couverte possible (chapiteaux et tonnelles) ; 1000 places assises (garnitures bancs et tables) ;**
- **plus de 210m linéaires de barrières de sécurité,**
- **plus de 100m linéaires de grilles d'exposition.**

11. Déchets ménagers



Cette compétence est exercée sur le territoire selon **deux modalités différentes**. Cette situation résulte de choix de gestion antérieurs à la fusion.

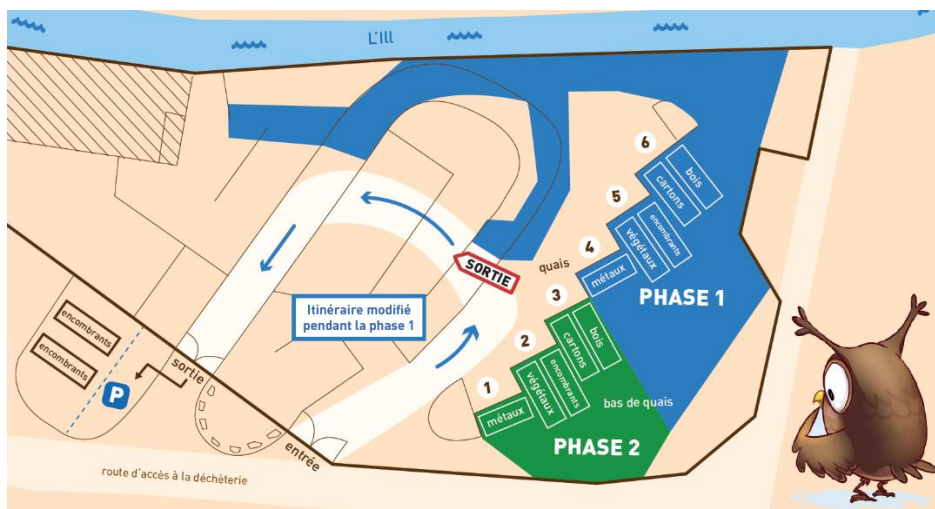
Dans le secteur composé des communes des anciennes intercommunalités de Benfeld et Environs et du Rhin, cette compétence a été transférée au SMICTOM d'Alsace Centrale.

Dans l'ancien Pays d'Erstein, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés en régie avec, pour certaines missions, le recours à des marchés de prestations de services auprès d'opérateurs privés.

Cf Rapports annuels du service - SMICTOM et Pays d'Erstein.

S'agissant du service exploité en régie dans le Pays d'Erstein, il convient de noter que l'année 2020 a été marquée par :

- le lancement de la réflexion concernant la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en point d'apport volontaire pour début 2022 ;
- le démarrage des travaux de réaménagement de la déchèterie d'Erstein et tout particulièrement la réalisation de la première partie des réseaux de collecte des eaux pluviales et de la réfection des bas de quais.



12. Habitat

Une **politique de l'habitat** cohérente à l'échelle intercommunale :

Poursuite de la réflexion engagée pour l'élaboration du Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)

La Communauté de Communes du canton d'Erstein est tenue d'élaborer un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) à l'échelle de son territoire (obligation pour les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants). Le PLHi est un élément du projet de territoire de la Communauté de Communes et a pour objectif de répondre aux enjeux d'habitat et de logement du territoire.

A partir d'un diagnostic de l'existant, le PLHi définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé. Le PLHi se déclinera par commune, en fonction des besoins et attentes recensés.

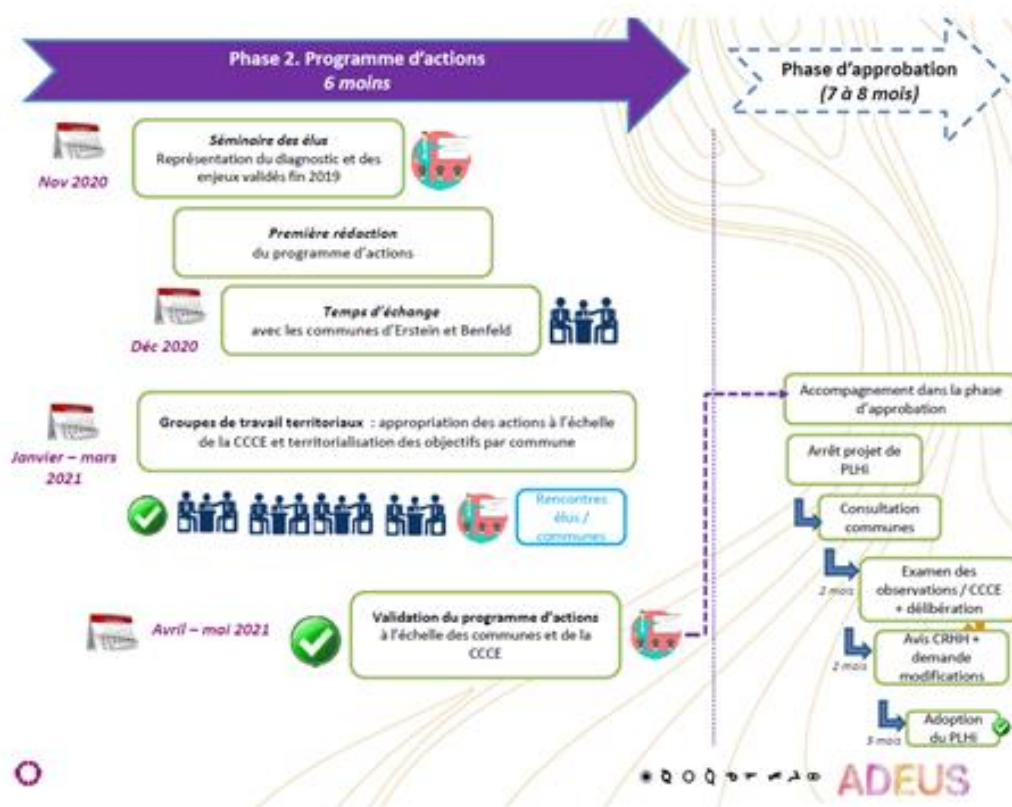
La décision d'engager l'élaboration d'un PLHi a été prise par **délibération du 27 juin 2018**. L'ADEUS du Bas-Rhin a été missionnée à cet effet.

Pour rappel, le diagnostic présenté en Conseil communautaire le **18 décembre 2019** s'articule autour de quatre premiers enjeux majeurs

- o Pérenniser l'attractivité résidentielle permettant d'assurer la résilience à long terme du territoire ;
- o Assurer la solidarité vis-à-vis des habitants en difficulté ;
- o Faire évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements ;
- o Assurer un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable.

L'état d'urgence sanitaire, le renouvellement de l'assemblée et la nécessité de permettre un à nouveau un partage des informations ont entraîné un décalage du planning initialement prévu. Cependant, dès la fin du troisième trimestre 2020, un projet de vidéo explicative a vu le jour afin de présenter à la nouvelle équipe intercommunale les obligations et enjeux de la collectivité en matière d'habitat. Sa diffusion auprès des élus a eu lieu en janvier 2021.





Dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial.

Par délibération en date du 26 juin 2019, la CCCE s'est engagée, aux côtés du Département du Bas-Rhin, dans le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial et de participer financièrement à ce dispositif en abondant la subvention du Département à hauteur de 32,67 % de celle-ci (règle du taux modulé).

8 dossiers ont été déposés en 2020 auprès du Département, pour un montant total de travaux subventionnable de 887 491 €. Ces dossiers représentent un montant d'aide de la CCCE de 46 496 €.

Un de ces dossiers a été finalisé en 2020 et a entraîné le versement d'une subvention de 333,20 € (délibération CCCE du 29 juillet 2020).

13. Environnement

La transition écologique (espace info-énergie à Erstein, plan climat) pour relever les défis environnementaux

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein est un outil local pour la transition énergétique, présent sur le territoire depuis 2010 à l'initiative de la Ville d'Erstein. Il est installé dans les locaux des Usines Municipales d'Erstein (UME), à proximité de la Mairie d'Erstein.



Par délibération du 8 novembre 2017, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'est engagée pour le maintien de l'Espace Info Energie à Erstein au travers du portage des frais de fonctionnement et le cas échéant d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2018 et du financement de cette action à hauteur de 10 % du coût global de l'opération à partir de cette même année (80 % du financement étant apporté par l'ADEME et la Région et 10 % par la Ville d'Erstein).

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein réalise une mission de conseil gratuit, objectif et indépendant auprès des particuliers, sur les thèmes de l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables). Cette mission de conseil permet d'apporter au consommateur des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet.

L'Espace Info Energie du Canton d'Erstein a maintenu son activité dans le contexte des restrictions sanitaires tout en la faisant évoluer : télétravail, permanences téléphoniques quotidiennes, conseils personnalisés sous forme de téléconsultations, permanences physiques hebdomadaires sur rendez-vous uniquement (hors confinement), animations sous forme de visioconférences...

Ainsi, l'Espace Info Energie du Canton d'Erstein a réalisé 516 conseils personnalisés en 2020, en hausse de 29% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par plusieurs campagnes de communication nationales et l'évolution des aides financières. Du fait de la situation sanitaire limitant les activités, mais également d'une augmentation de l'activité de conseils, seules 8 animations ont été réalisées en 2020. Elles ont toutefois rencontré un bon succès, ayant permis de sensibiliser individuellement plus de 150 personnes.

L'année 2020 a aussi permis de préparer le basculement du service Info Energie dans le nouveau dispositif de financement : le SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Ce travail s'est fait en collaboration avec le PETR Sélestat Alsace Centrale afin de conserver et développer une dynamique de rénovation énergétique sur le territoire de l'Alsace Centrale, en s'appuyant sur les 2 Espaces Info Energie déjà existants sur ce périmètre.

Dédié à l'accompagnements des ménages ainsi que du petit tertiaire privé dans la rénovation énergétique, le programme SARE est piloté au niveau régional par la Région Grand Est en collaboration avec les services de l'Etat. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le PETR Sélestat Alsace Centrale ont déposé leur candidature commune auprès de la Région Grand Est en décembre 2020 pour la mise en place du programme SARE sur leur territoire.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2017 indique que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes du canton d'Erstein est concernée par cette disposition.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise de ce plan est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2018, la procédure d'élaboration du PCAET a été engagée pour le territoire du canton d'Erstein et un poste de chargé de mission Climat-Air-Energie a été créé par la Communauté de Communes pour poursuivre la réalisation du PCAET et des autres actions liées à cette thématique.



Le PCAET doit permettre de fixer les objectifs et définir le plan d'actions permettant d'atténuer/limiter le réchauffement climatique et d'adapter notre territoire aux changements qu'il induit. Plus précisément, ce plan vise à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- réduire les besoins énergétiques du territoire,
- augmenter la part des énergies renouvelables produites localement,
- mettre en œuvre des solutions pour augmenter la résilience du territoire face aux risques climatiques (tempêtes, canicules, sécheresses, inondations...) et aux pollutions.

Le PCAET doit donc définir les voies et moyens permettant à notre territoire de préserver la qualité de vie, la biodiversité, la ressource en eau et tendre autant que possible vers l'autonomie énergétique et la neutralité carbone. Il conviendra, dans cette perspective, de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles et des acteurs engagés sur le plan de l'aménagement du territoire, l'alimentation, la mobilité, l'économie circulaire et bien d'autres encore.

La première étape a consisté à établir un état des lieux du contexte climat/énergie de notre territoire. Ce diagnostic, premier volet de ce Plan Climat, a été réalisé par la chargée de mission et présenté en Bureau des Maires le 2 décembre 2020. Il est consultable sur le site internet de la CCCE (<https://www.cc-erstein.fr/environnement-bati-et-deplacements/le-pcaet/646-le-plan-climat-air-energie>).

Ce diagnostic comprend :

1. Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
2. Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
3. Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
4. La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
5. Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité, de chaleur, de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
6. Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les étapes qui suivent ce diagnostic nécessitent l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé. Un marché définissant le contenu de la mission ainsi que les conditions de réalisation a donc été rédigé en 2020. L'accompagnement porte sur :

- la définition d'un plan de concertation,
- l'élaboration de la stratégie territoriale et la définition des objectifs,
- la co-construction d'un plan d'actions opérationnel avec les parties prenantes,
- la réalisation de supports de communication,
- la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation.

Les documents produits permettront de définir des objectifs stratégiques et de proposer des actions opérationnelles et des indicateurs quantifiés dans le but d'atténuer le changement climatique, de proposer des solutions pour s'y adapter, de favoriser le développement des énergies renouvelables, de préserver la qualité de l'air et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements régionaux et nationaux.

En parallèle, afin de dynamiser le secteur de la production d'énergie solaire sur son territoire (hors habitations et surfaces agricoles), la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a souhaité se doter d'un outil d'aide à la décision des potentiels porteurs de projet.

L'objectif de cet outil est de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des sites les plus pertinents pour accueillir des installations photovoltaïques d'envergure moyenne à grande, et d'identifier ceux pour lesquels le potentiel de production est conséquent avec les contraintes techniques, financières, environnementales et réglementaires les moins fortes. L'analyse des sites les plus pertinents pourra être complétée par une étude de faisabilité sommaire.

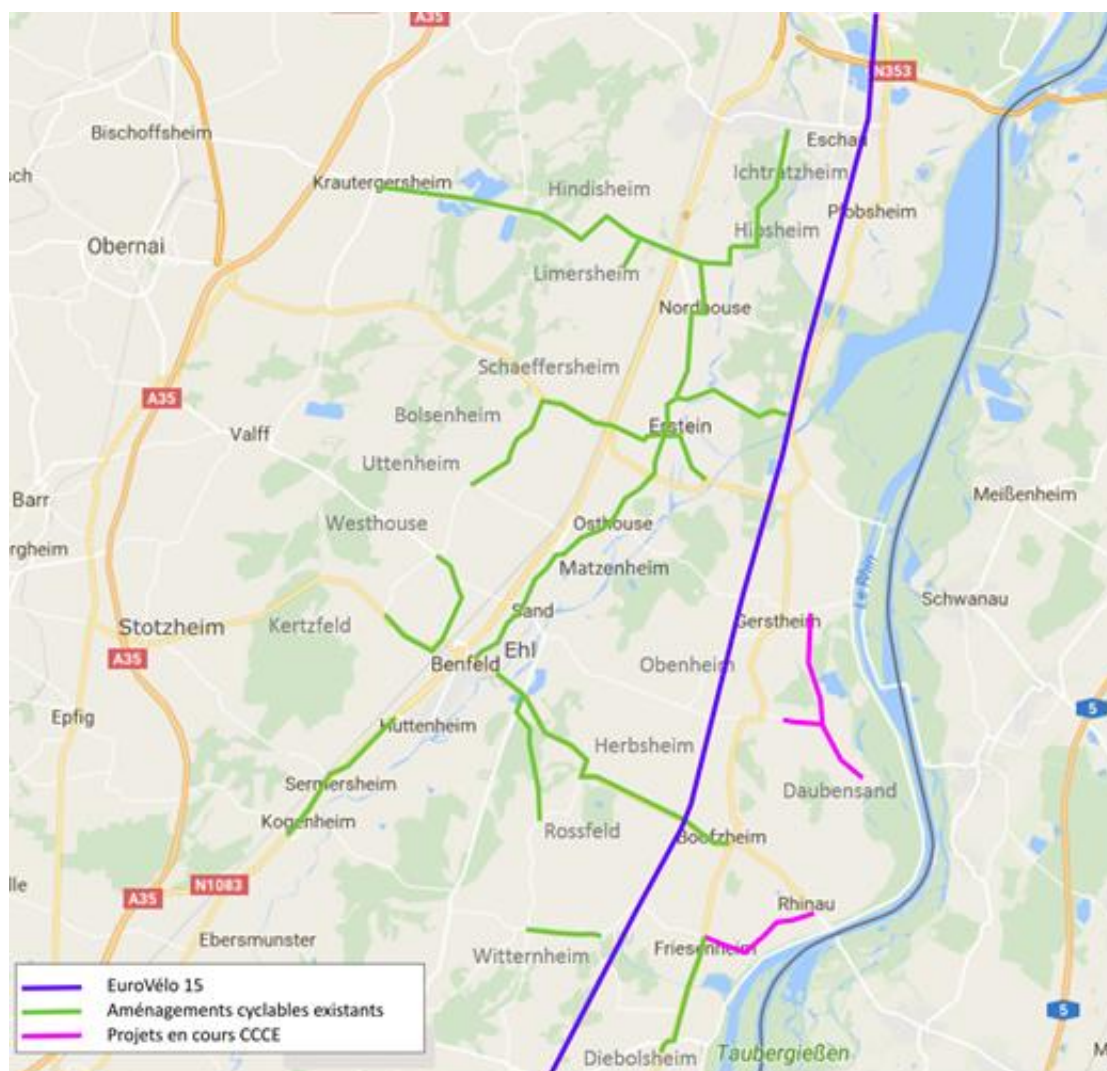
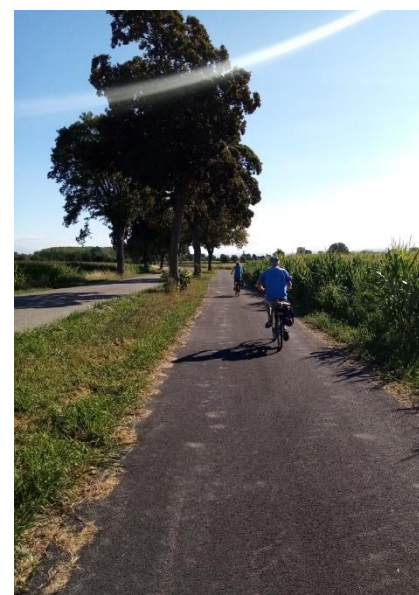
Cette mission a été confiée à un bureau d'études spécialisé Cythelia Energy, fort d'une expérience de près de 20 ans dans le domaine. L'étude a démarré en janvier 2021.

14. Mobilités

Le renforcement du maillage en aménagements cyclables

Les aménagements cyclables sont des équipements qui concourent à l'attractivité du territoire et au bien-être de ses habitants. Voici un zoom sur les interventions de la communauté de communes en la matière.

Qu'ils soient empruntés pour le tourisme, les loisirs ou pour des déplacements utilitaires, les aménagements cyclables constituent un atout essentiel pour sécuriser les déplacements entre les communes et offrir une alternative aux déplacements motorisés. Actuellement, plus de 35 km d'aménagements cyclables maillent le territoire.



Ces aménagements peuvent avoir des typologies différentes en fonction du contexte de leur implantation : piste en site propre, chemin partagé, bande cyclable.



L'année 2020 a été celle de l'achèvement de la liaison Friesenheim - Rhinau avec notamment la pose d'une passerelle. Dans le même temps, des acquisitions foncières ont été réalisées afin de pouvoir engager les travaux sur la partie Gerstheim-Obenheim-Daubensand.

En complément de ces projets déjà engagés, a été menée une réflexion dans le but de définir un **schéma directeur d'aménagement cyclables** pour le territoire du Canton d'Erstein.

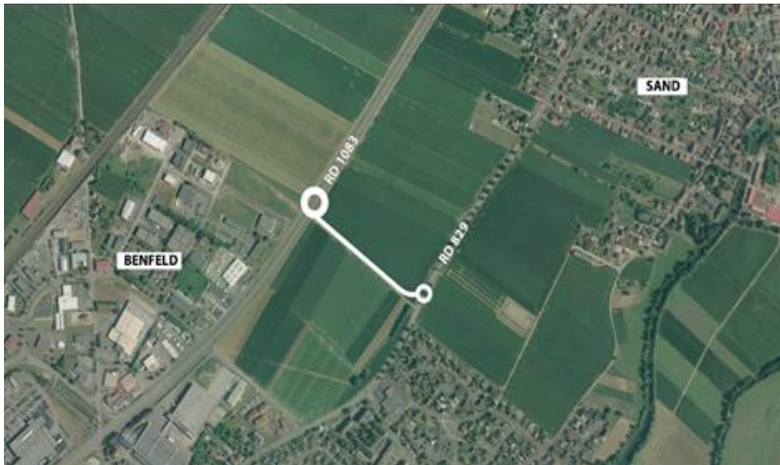
Par délibération du 12 février 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le schéma directeur des aménagements cyclables d'ici à 2026 avec 4 nouveaux tronçons :

		Coût prévisionnel HT	Subv. Département
Ehl – Benfeld	800 m	287 245 €	86 173 €
Westhouse – Uttenheim	900 m	333 960 €	100 188 €
Nordhouse – canal EV15	1,9 km	503 490 €	100 698 €
Gerstheim – canal EV15	1,2 km	288 595 €	57 719 €
		1 413 290 €	344 778 €

Ces quatre opérations font l'objet d'une convention partenariale avec le Département du Bas-Rhin dont les modalités ont été validées par le Conseil Communautaire lors de la séance du 4 novembre 2020.

Le giratoire RD 1083 et la liaison RD 829

Il s'agit de permettre un accès direct à partir de la RD 1083 à la zone d'activité du Parc des Nations de Benfeld-Sand qui va s'étendre prochainement de 8 hectares sur la commune de Sand. Situé à la limite des bans de Sand et de Benfeld, ce giratoire va aussi permettre de relier



Aménagement d'un giratoire sur la RD1083, d'un giratoire sur la RD829 et d'un barreau de liaison.

Une voie verte et un cheminement piéton sont associés au projet, ainsi qu'un ouvrage souterrain pour le franchissement de la RD1083.

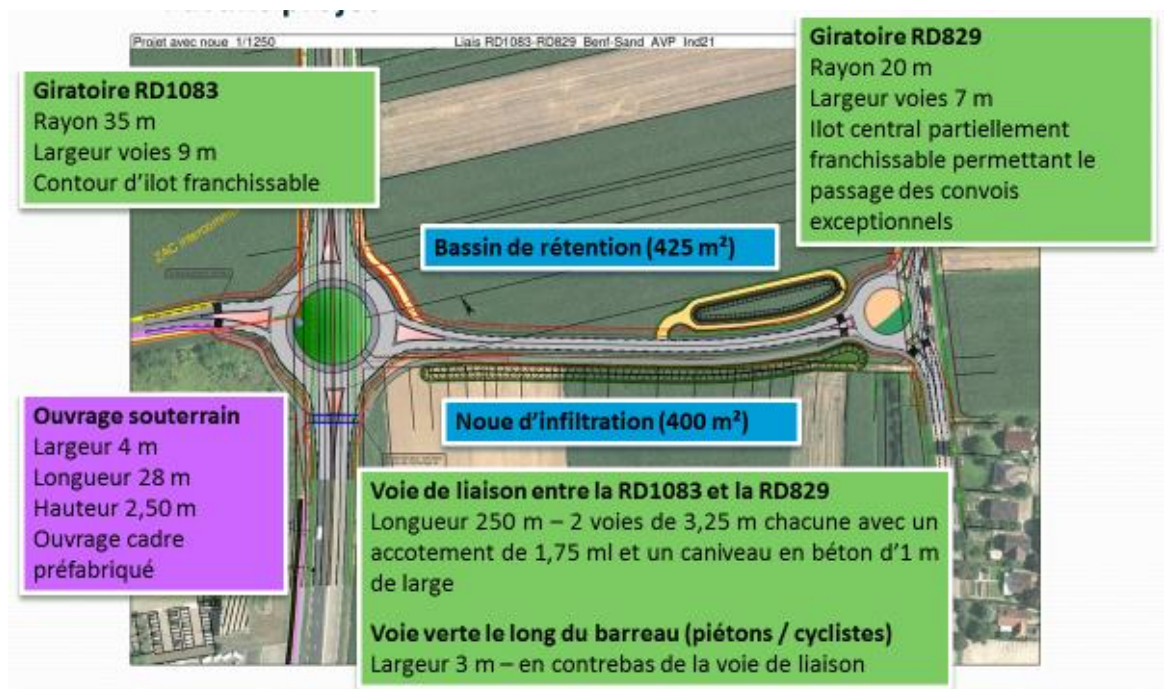
la RD1083 à la RD 829 entre les deux communes, par la création d'un nouveau barreau routier et un giratoire. Il délestera la circulation dans le centre-ville de Benfeld et facilitera un accès plus rapide à la 4 voies. Il permettra en outre de répondre aux besoins de développement des entreprises dans ce secteur, y compris de la SOCOMEC qui projette encore un développement au niveau de l'extension de la zone d'activité créée par la commune de Benfeld dans son PLU.

Le coût global est estimé à 2 millions d'euros HT pour la création à la fois du giratoire et du barreau.

La Communauté de Communes prend à son compte 80 % du coût des travaux, le Département en assurant 20 % ainsi que la maîtrise d'œuvre du chantier.

L'ensemble de l'aménagement sera mis en œuvre progressivement, à partir de 2022.

L'année 2020 a permis de compléter les acquisitions foncières déjà engagées.



Le transport à la demande

Les principales modalités du service et conditions d'accès depuis le 1^{er} août 2018 :
Service réservé aux habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Deux catégories de situations possibles pour accéder au service :

- Personnes de plus de 60 ans
- Personnes de moins de 60 ans sous conditions :
 - o personnes à mobilité réduite ;
 - o les demandeurs d'emplois ;
 - o les personnes bénéficiant des minimas sociaux.

Inscription obligatoire.

Le nombre de trajets est limité à 3 par jour.

Déplacements exclus : - trajets hors périmètre d'action
- trajets professionnels
- trajets scolaires ou péri-scolaire
- trajets sanitaires pris en charge totalement ou partiellement par tout autre organisme.



Ce service fonctionne du lundi au samedi, de 8 à 18 heures. Réservation obligatoire a minima la veille avant 17h30. Il fonctionne en continu tout au long de l'année (périodes de vacances scolaires incluses) sauf les dimanches et jours fériés.

Le tarif d'un trajet pour l'utilisateur est fixé à 3 € par personne. Il s'agit d'un prix unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Nombre de personnes inscrites : 500 personnes

-> Coût annuel (2020) : env. 24 000 € pour une moyenne de 2 200 courses

-> Subvention Région Grand Est : 9 000 €



La ligne de bus transfrontalière Erstein-Lahr

Le Bus Eurodistrict qui dessert Erstein, Gerstheim et de nombreuses entreprises du secteur de Lahr est en circulation depuis le 1^{er} avril 2017. Initialement cofinancé par l'Eurodistrict, le Conseil Départemental et la CCCE, ce service est organisé par la Région Grand Est depuis septembre 2020.

Si la vocation première reste bien de favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité des

travailleurs transfrontaliers, il est également accessible à tous les habitants du secteur.

Ligne pérenne, régulière et ouverte à tous, elle propose 6 allers-retours / jour. L'Eurodistrict s'occupe de la communication, le Land du Bade-Würtemberg, la Région, le Département et la CCCE sont partenaires et cofinanceurs ; 14 040 € de participation de la CCCE au titre de l'année 2020.

Parcs de stationnement des gares

Sous convention avec la Région Grand Est, Autorité Organisatrice des Transports, la CCCE assure la gestion des parkings des gares d'Erstein et de Limersheim.

Toutes charges de fonctionnement confondues, la gestion de ces espaces intermodaux représente un coût annuel de 35 000 €/an pour la Communauté de Communes.



Répondre aux défis de la mobilité de demain

Une étude territoriale « transports / mobilité et analyse relative à la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) » a été lancée en 2020.

L'objectif est de disposer d'une connaissance fine des dynamiques de mobilités. Les habitants ont été invités à s'exprimer sur le sujet via un questionnaire diffusé avec l'IntercoMag de septembre 2020 et également accessible sur le site Internet de la CCCE. Les chefs d'entreprises ont également été sollicités avec un support spécifique pour mieux cerner leurs attentes et celles de leurs salariés. Cette étude a également vocation à éclairer la décision à prendre sur l'opportunité ou non de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » dans le cadre de la récente loi d'orientation des mobilités dite LOM.

Un séminaire des élus a été organisé le samedi 27 septembre pour échanger autour des questions de mobilités. Cette matinée de travail a permis de faire le point sur les besoins et les attentes pour faciliter les déplacements sur le territoire, avec une attention toute particulière portée aux transports en commun et doux.



Un rendu des premières conclusions a été présenté en Conseil Communautaire lors de la séance du 16 décembre 2020.

15. Commerce et artisanat : la poursuite des actions en faveur de l'animation économique et de l'investissement des entreprises



L'animation économique du territoire

Depuis 2017, la Communauté de Communes participe aux **Trophées de l'Accueil** initiés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole. Elle soutient les commerçants participant à l'opération dans la limite du budget alloué chaque année (la moitié du coût pour une vingtaine de participants environ). Il s'agit d'une démarche d'amélioration

initiée par la CCI : c'est un outil d'évaluation pour mesurer et améliorer la qualité de l'accueil et du service client (client mystère) et qui apporte un regard extérieur sur l'entreprise.



Régulièrement sont organisées des rencontres avec les présidents des 3 associations de commerçants et artisans du territoire (Union des Commerçants et Artisans de Benfeld, Vitry et Ateliers d'Erstein, Innovation Commerçants et Artisans du Rhin) dans le but de déterminer des actions cohérentes sur le nouveau territoire.

Comme les années précédentes, une subvention a été allouée à chacune de ces associations pour leurs animations : 2 000 euros par association et par an pour un projet d'animation ou de promotion.

L'accompagnement de la **fête des marchés** pour les localités de moins de 5 000 habitants a été reconduit en 2020 avec deux nouvelles communes (Hipsheim et Nordhouse).



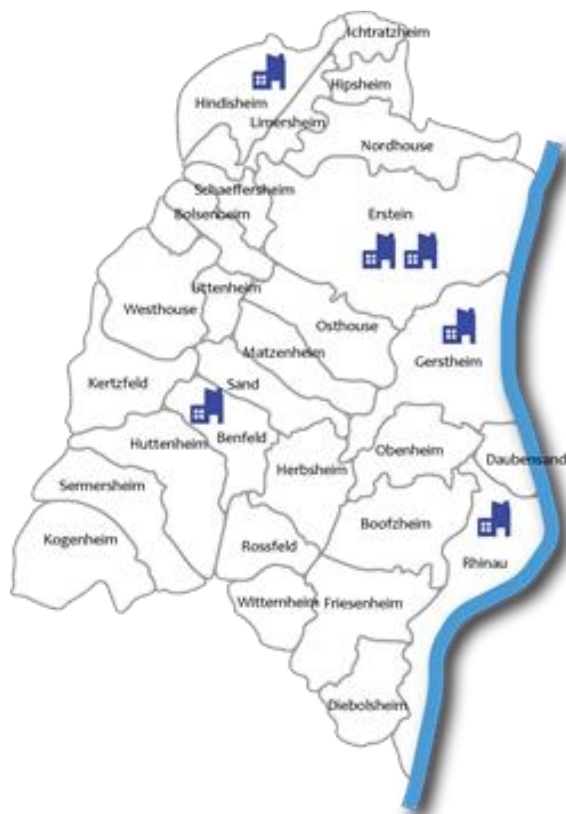
A noter que dès le lancement du **dispositif Fonds Résistance à l'initiative de la Région Grand Est**, la CCCE a décidé de s'engager dans cette politique de soutien à destination des acteurs économiques dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire.

En 2020, 9 dossiers sur 11 dossiers présentés ont été retenus. Ces 9 dossiers représentent un montant d'avance remboursable attribuée total de 127 390 €.



16. Zones d'activités

Une compétence obligatoire avec le passage en intercommunalité de la gestion des zones d'activités en cours de commercialisation



Depuis 2017, la CCCE compte six zones d'activité intercommunales à vocation économique :

- o Parc d'Activités des Nations (PAN) à BENFELD,
- o Parc d'Activités du Pays d'Erstein (PAPE) à ERSTEIN
- o zone industrielle de Krafft à ERSTEIN
- o zone artisanale Le Ried à GERSTHEIM
- o zone artisanale Kaltau à HINDISHEIM
- o zone artisanale Gaenshecklen à RHINAU

Par leur situation géographique et leurs spécificités, ces six zones répondent au mieux, pour les unes, à de l'artisanat et pour les autres, au secteur tertiaire, industriel ou commercial.

Cette richesse et cette diversité de zones permettent l'implantation de tous types d'entreprises et répondent à des besoins fonciers de développement des entreprises locales. Les surfaces cessibles (un total de 34 ha toutes zones confondues) varient de 20 ares à plusieurs hectares, pour des tarifs allant de 20 € à 65 € HT par m² en fonction du coût des travaux d'aménagement et de la situation géographique de la zone.

Pour chacune de ces zones, un budget annexe a été créé.

Travaux d'aménagement des zones d'activité intercommunales

Tranche 4 du Parc d'Activité des Nations Benfeld-Sand :

Démarrage des travaux **début 2020**.

Montant prévisionnel des travaux : 1 570 000€ HT.

Surface totale : 800 ares.

Surface cessible : 674 ares.

Commercialisation à partir de 2021, à l'issue des travaux de viabilisation.

Des transactions qui témoignent de l'attractivité du territoire et contribuent à son dynamisme économique

PAPE à Erstein – Tranche 1 – Lot 4B – 1 900 m² - ECOTECH – 81 700 € HT

Délibération du 12/02/2020

PAN Benfeld/ Sand - Tranche 3 – Parcelle 177 – 7 937 m² - SCI TGN ENERGIE - 277 795 € HT

Délibération du 16/09/2020

PAPE à Erstein – Tranche 1 – Lot 5B – 3 746 m² - FISCHER KIENTZI & FILS – 161 078 € HT

Délibération du 12/02/2020 modifiée par délibération du 16/12/2020

17. Tourisme

- **Subvention à l'Office de Tourisme du Grand Ried :**

L'Office de Tourisme du Grand Ried valorise le développement touristique du territoire : cela concerne aussi bien l'accueil des touristes, l'organisation d'animations et de visites diverses que la relation avec les hébergeurs. Environ 18 000 visiteurs se présentent, chaque année, à l'un ou l'autre comptoir de l'Office du Tourisme du Grand Ried.

Subvention 2020 : 343 953 € (délibération du 18/12/2019)

- **Perception de la taxe de séjour**

En 2019 : 120 000 €

En 2020 : 92 000 €

- **Projets tourisme engagés sur la période :**

- Jalonnement de 2 boucles locales cyclables passant par le territoire.

Il s'agit de deux boucles cyclables (itinéraires touristiques proposés qui traversent le Grand Ried et ses villages) :

BL 463 Plans d'eau et Matelotes 39,3 km

Witternheim, Herbsheim, Benfeld, Huttenheim, Sermersheim, Kogenheim, Ebersmunster, Hilsenheim, Bindernheim

BL 976 Jungle rhénane – 42,6 km

Diebolsheim, Zelsheim, Boofzheim, Rhinau + côté allemand)

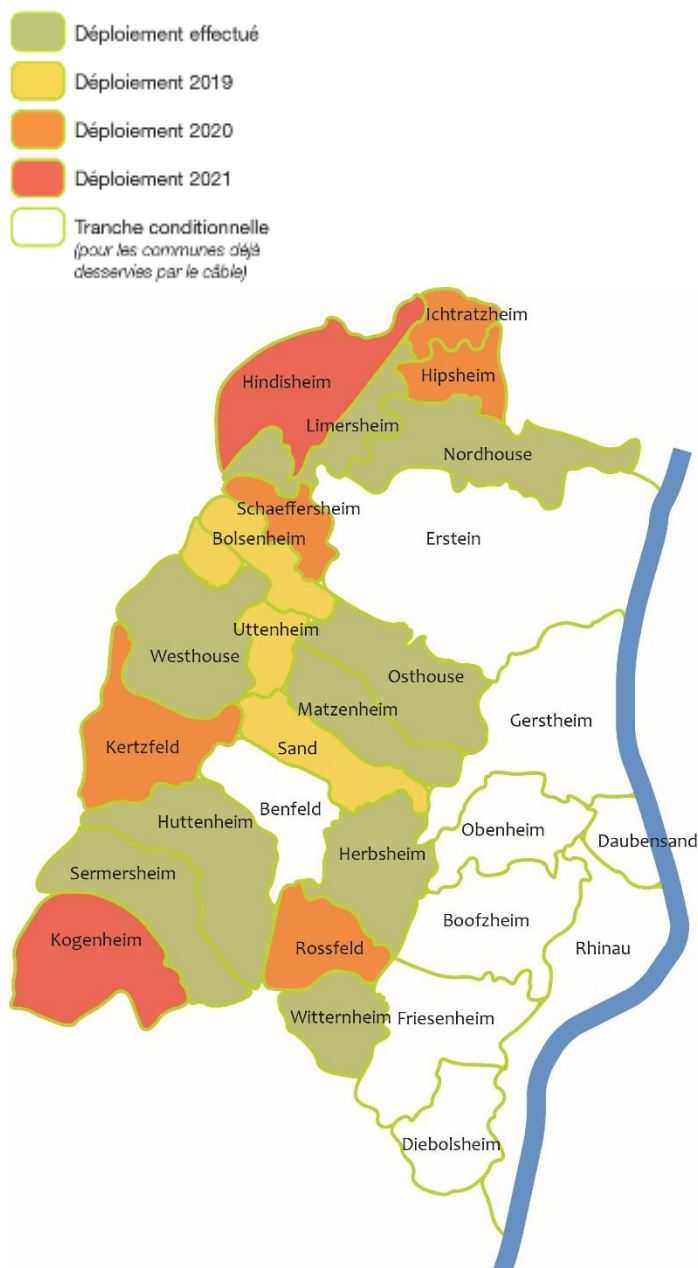


- Mise à jour des panneaux d'interprétation sur les réserves naturelles et lieux emblématiques du territoire.

Le projet concernant les panneaux d'interprétation se déroule sur 3 tranches. Le démarrage a eu lieu en 2019/2020 avec une quinzaine de panneaux rénovés, tant sur la forme que sur le contenu.

Les premiers sites ainsi dotés sont notamment l'île de Rhinau et l'office de tourisme, la Sommerley, le sentier des sources, Westhouse.

18. La poursuite du programme public ROSACE et le déploiement sur fonds privé d'un réseau sur les secteurs initialement portés en zone conditionnelle.



La couverture du territoire en Très Haut Débit devrait être assurée à horizon 2022.

D'une part, le programme ROSACE -qui inclut toutes les communes jusqu'alors sans réseau câblé- s'est poursuivi selon l'échéancier initialement arrêté (voir carte ci-contre).

Exceptée une partie de la commune de Huttenheim, le programme ROSACE a été totalement achevé au 1^{er} semestre 2021.

D'autre part, un contrat signé le **19 novembre 2019** avec ORANGE (et cosigné par la Région Grand Est et l'Etat) prévoit, d'ici à **fin 2021**, le déploiement sur fonds privé d'un réseau de fibre optique dans les communes bénéficiant jusqu'alors d'un réseau câblé exploité par SFR-NUMERICABLE.

La société SMARTFIB, partenaire de ORANGE, a réalisé à partir de juin 2020 le relevé de boîte à lettres qui constitue un préalable pour la poursuite des études techniques des armoires de distribution et autres infrastructures.

Lors d'une réunion de travail tenue le 28 octobre 2020, les représentants de la direction régionale d'ORANGE ont estimé à 2 mois et demi le retard pris dans la réalisation du programme en raison des périodes de confinement successives.

L'opérateur s'est engagé à tout mettre en œuvre pour respecter autant que possible le calendrier initial.

Pôle Familles

Chiffres clés :

- **2 Guichets uniques** : à Erstein et Benfeld
 - **Multi-accueil** : nombre de dossiers acceptés : 137/170 réceptionnés
 - **Fréquentation périscolaire 2019/2020** : 1854 familles inscrites/2465 enfants
1680 enfants accueillis le midi
 - **Subvention CAF 2020 (CEJ et PSO)** : 782 596 €
 - **BP 2020 Fonctionnement** : 2 894 798 euros
Recettes : 3 498 000 euros
 - **Dotation informatique 2020** : 31 000 euros
- Effectifs présents en 2020** : environ 200 agents
Total Masse salariale : 3 546 397 €

PETITE ENFANCE

4 **multi-accueils** : 215 places
2 **micro-crèches** : 20 places
3 **relais Petite Enfance** (anciennement **RAM**)
1 maison d'assistantes maternelles (**MAM**)
340 **assistants maternels** en activité

ENFANCE

18 **restaurants scolaires** maternels et élémentaires
25 **accueils périscolaires** maternels et élémentaires
8 accueils **périscolaires** du mercredi
6 **ALSH** durant les vacances

JEUNESSE

3 **structures** d'accueil jeunes
Point Accueil et Ecoute Jeunes (**PAEJ**)
Educateur de prévention

HANDICAP

30 **enfants porteurs de handicap** accueillis dans nos structures

AÎNÉS

16,95% d'**aînés** sur le territoire (plus de 65 ans)

19. L'adaptation des services face à la crise sanitaire de la covid-19

Les **Relais Petite Enfance** ont dû s'adapter à la situation sanitaire et proposent des animations virtuelles à destination des AMATS ainsi que des réunions en soirée en visioconférence. L'ensemble des équipes travaillent au quotidien afin de maintenir le lien avec les AMATS et les familles. Les permanences d'accueil durant le confinement sont maintenues dans le **respect du protocole sanitaire**.



Les **structures d'accueils Petite Enfance** ont été contraintes de fermer. Dans le cadre de cette fermeture imposée, la Caisse d'Allocations Familiales a versé une Subvention de 17€ par enfant.

Du côté des périscolaires, les équipes éducatives se sont adaptées et ont mis en place un accueil de qualité malgré les protocoles drastiques imposés par la crise sanitaire. Les repas sont échelonnés dans le temps sur le service du midi et des activités en petits groupes et par classe sont proposés avec des roulements journaliers.

Pour les accueils du mercredi, les équipes ont également adapté les activités suivant les nouveaux protocoles sanitaires et organisé les salles avec des fléchages pour permettre à tous d'avoir un espace dédié et ainsi respecter la distanciation.

Les ALSH des vacances de fin d'année civile, normalement centralisés sur Benfeld et Erstein, n'ont pas été organisés. Le brassage de l'ensemble des enfants du territoire ne permettant pas de maintenir les protocoles sanitaires en vigueur pour limiter la propagation de la Covid 19.

Les animateurs de **l'Espace Jeunes d'Erstein**, par le développement de projets virtuels, ont mis tout en œuvre pour garder un lien avec les adolescents du territoire. Les jeunes se sont vus proposer des challenges, pour la plupart, photographiques et ont été invités à des rencontres en visioconférence pour échanger. Les animateurs ont également sollicité les jeunes à participer à diverses actions de solidarité.



Les cycles de formation destinés **aux aînés** en partenariat avec AGIR ABCD et Atout Age ont dû être suspendus ainsi que les séances de cinéma mensuelles.

Mise en place des accueils prioritaires :

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et afin de freiner la propagation du virus, les périscolaires ont été contraints de fermer à compter du lundi 16 mars 2020. Un service de garde a été mis en place par la CCCE afin que les professionnels du secteur sanitaire et médico-social puissent faire garder leurs enfants et continuer à assurer leur mission.

Pour répondre aux demandes d'accueil prioritaires, le Pôle Familles de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, a assuré l'ouverture de 3 sites : le périscolaire du Mittelholz d'Erstein, le périscolaire de Benfeld centre et le périscolaire de Rhinau, qui ont respectivement accueillis 41, 35 et 12 enfants, soit 88 au total. L'ensemble des équipes a été mobilisé pour assurer les accueils prioritaires.



20. Un fonctionnement qui évolue

Le service Enfance Jeunesse devient Pôle Familles

Le service Jeunesse Education change de dénomination et devient le Pôle Familles. Un point d'accueil spécifique pour recevoir les familles est créé au sein de la Maison Intercommunale des Services.

Intégration des structures du Rhin

A compter du 1^{er} février 2020, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein intègre en gestion directe les structures périscolaires de Rhinau et Gerstheim. Rhinau et son annexe offrent une capacité de 180 places, accueillant également des enfants des communes de Friesenheim, Daubensand, Diebolsheim, Boofzheim, Obenheim et Witternheim, soit 275 enfants inscrits par semaine. Le périscolaire de Gerstheim et son annexe, offrent une capacité de 184 places, avec une totalité de 155 enfants par semaine.

Enfance – évolution de la grille tarifaire

Dans un souci de cohérence pédagogique des projets et dans l'objectif d'optimiser l'organisation du service pendant les vacances, la grille tarifaire des ALSH a été modifiée avec le rajout de deux forfaits à savoir celui pour une inscription de 2 jours minimum et celui pour une inscription à la semaine avec une minoration de 15%.

La scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans

Cette nouvelle mesure gouvernementale, entrée en vigueur depuis septembre 2019, a eu un impact sur la fréquentation des périscolaires qui a augmenté considérablement au niveau des maternelles.

Election des nouveaux Vice-présidents

Depuis le 16 juillet 2020, Madame Marie-Berthe KERN est élue 6^{ème} Vice-Présidente pour les domaines qui concernent les champs de compétence de la petite-enfance, de la Jeunesse, des Aînés et du Handicap. Monsieur Rémy SCHENK est élu, 10^{ème} Vice-Président pour le champ de compétence de l'Enfance.



Composition de la nouvelle Commission d'attribution des places

Une nouvelle Commission d'Attribution des Places en crèches collective composée de 5 membres a été composée. Le règlement intérieur a été modifié ainsi que les critères d'attribution des places.

Les délégations de service public

La délégation de service public du Multi-accueil à Benfeld arrivant à échéance le 3 mai 2020, la gestion de la

structure a depuis été confiée à l'AGF et ce jusqu'au 3 mai 2025.

S'agissant de la jeunesse, la convention de gestion des structures du Rhin et de Benfeld arrivant à terme le 31 août 2021 une procédure d'attribution du contrat de D. S. P (Délégation de Service Public) est en cours.

Fin du contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est arrivé à échéance au 31 décembre 2020. En conséquence la collectivité a renforcé sa politique volontariste sur les champs de l'enfance, de la jeunesse, des aînés et du handicap par le biais de nouvelles modalités de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG). C'est à présent par le biais de bonus territoriaux, jusque-là versés directement à la CCCE et désormais perçu par les gestionnaires des structures, que les actions pourront être réalisées selon les thématiques du Pôle Familles.

L'année 2021 est consacrée à l'élaboration de la CTG et à la définition des orientations souhaitées dans les domaines de compétence de la CCCE pour les années à venir.

21. Une année riche en nouveaux projets

Evolution du temps d'intervention de la psychologue

Depuis septembre 2020, le nombre d'heures d'intervention de la psychologue a augmenté dans le cadre du dispositif Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Elle intervient désormais à raison de 3h00 par semaine dans le secteur Rhin et 3h00 supplémentaires dans le secteur de Benfeld.

Domaine du Handicap

La CCCE s'engage dans une démarche d'accueil inclusive pour permettre aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières d'accéder à l'ensemble des structures d'accueils. Un travail est engagé avec Loisirs Handicap et l'association Envol pour le montage du dossier, l'accompagnement des familles, de l'équipe et la mise à disposition éventuelle d'un AESH. Des formations continues sont prévues pour les agents ainsi que l'intégration d'agents en situation de handicap.

Le Projet Educatif Territorial

Le Projet Educatif territorial qui est une obligation règlementaire et qui traduit l'engagement de la Communauté de Communes, ses priorités et ses principes éducatifs, a été reconduit jusqu'en 2026.

Les 6 axes éducatifs sont :

- **1^{er} axe** : Grandir et s'épanouir
- **2^{ème} axe** : Vivre ensemble et favoriser la socialisation de l'enfant
- **3^{ème} axe** : Amener l'enfant à connaître le monde qui l'entoure
- **4^{ème} axe** : Permettre à l'enfant de devenir « acteur » au sein des structures d'accueils et apprendre en s'amusant
- **5^{ème} axe** : Lutter contre les inégalités, favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et le respect
- **6^{ème} axe** : Favoriser les échanges entre les familles et les équipes pédagogiques

Par ailleurs une dynamique nouvelle est engagée avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour mener en complémentarité des 6 axes cités précédemment 7 engagements, à savoir :

- **Construire un projet pédagogique,**
- **Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels** : renforcer la mise en synergie des 3 RAM, et travailler sur le problème de recrutement des AMATS
- **Construire un programme partenariat d'actions et d'animation de soutien de parentalité** :
Organiser une rencontre sur la parentalité à l'échelle de l'intercommunalité et développer des actions. La collectivité a confié cette mission à l'Association Générale des Familles en qualité de chef de projet
Objectif : se connaître, partager les projets et rendre plus visible les actions des partenaires
- **Construire à l'échelle du territoire une offre de service pour lever les freins à l'emploi,**
- **Travailler sur un système de tarification sociale** :
Appliquer le quotient le plus bas aux familles d'accueil des enfants relevant de la protection de l'enfance ainsi qu'une tarification sociale aux familles bénéficiaires de l'aide sociale à l'Enfance
La collectivité a d'ores et déjà adopté une tarification sociale avec effet au 1er janvier 2020.
- **Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures sur l'accueil d'enfant en situation de handicap** :
Faciliter l'accès des accueils collectifs et individuels aux enfants en situation de handicap ; former et sensibiliser les structures d'accueil en mobilisant le centre de ressources et handicap et les services de la MDPH (sensibilisation aux espaces doux, partage des outils accompagnement du projet éducatif individualisé de l'enfant...)
- **Promouvoir le bilinguisme et la langue régionale** :
Actions menées tant au sein des structures d'accueils périscolaires que des relais d'assistants maternels.

Ouverture du nouvel accueil périscolaire à Sand

Un nouveau périscolaire a ouvert à Sand, depuis le 2 novembre 2020. Il est ouvert sur les temps du midi et du soir et accueille une cinquantaine d'enfants. Il est situé à 5 minutes à pied de l'école élémentaire, rue de Matzenheim. Les enfants de l'école maternelle y viennent en bus.

Lancement d'un diagnostic des structures d'accueil périscolaire et extrascolaire du territoire intercommunal

Dans un contexte de hausse de la fréquentation, complexifiée par les problématiques de capacités d'accueil de certains locaux, et du développement urbanistique du Territoire, la Communauté de Communes a souhaité faire appel à un cabinet d'audit pour avoir une étude précise sur les besoins à

venir et les perspectives de développement des structures d'accueil. Il est en effet temps d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des familles tout en prenant en compte les dimensions économiques, juridiques, techniques et administratives. L'audit a débuté en décembre 2020.



Engagement du Pôle Familiales dans une démarche de développement durable

Un certain nombre de pratiques durables ont été mises en place par le service notamment au niveau l'approvisionnement des périscolaires et de la restauration scolaire ; les filières de proximité durables, le respect de la saisonnalité, l'introduction de produits bio sont privilégiées par les deux prestataires de repas (API et l'Alsacienne de restauration), les contenants plastiques ont été supprimés et remplacés par des bacs gastros ; les enfants sont sensibilisés au gaspillage alimentaire et au tri des biodéchets. Des formations et l'accompagnement des personnels ont été prévues à cet effet.

Pôle Service à la population

22. Sports

Le centre aquatique d'Erstein

L'activité de l'établissement a été fortement impactée par les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire avec des périodes de fermeture et ou de fonctionnement fortement restreint à certaines catégories de personnes.

1. Travaux

- Rafrachissement des peintures dans les locaux collectifs ainsi que dans les couloirs de dégagements du bâtiment.
- Remplacement de l'ensemble des assises autour des bassins, mise en place de bancs.



2. Animations

Les animations ont été largement réduites en cette année 2020, seule la location de la structure gonflable en février 2020 a été organisée pour le plus grand plaisir de tout le monde.



Quelques chiffres clés

- 72 000 entrées à la piscine (publics, associations, scolaires et fitness) contre 195 000 l'an dernier
- 3 600 heures d'ouverture (public, associations, scolaires et fitness) contre 12 827 l'an dernier
- Budget de fonctionnement 2020 : 1 M € (1,2 M € en 2020)

3. Culture

Lecture publique - Le réseau des médiathèques et les services communs

L'année 2020 a été marquée par le covid et donc une activité fortement limitée. Les équipes ont su faire preuve de remarquables qualités de réactivité et de flexibilité pour assurer le lien avec les usagers et la

continuité du service public en proposant les services les plus adaptés à la situation :

- Fermeture pendant le premier confinement : réindexation et harmonisation de la base bibliographique (nécessaire après le passage au logiciel commun fin 2019) en télétravail ;
- Envoi de lettres d'informations régulières et mise à disposition d'offres culturelles en ligne – histoires, jeux, webradios, présentations de livres...
- Réouverture dès que ce fut autorisé en mode « click & collect » et gestion de la quarantaine obligatoire de 10 jours.
- Mise à disposition des nouveaux services numériques :
 - o Presse en ligne : des milliers de titres accessibles en illimité
 - o Bibliothèque sonore pour les enfants de 0 à 8 ans : Musique et histoires racontées
 - o 250 livres numériques mis à disposition
- Réouverture dès que possible en appliquant les différents protocoles



à partir du 1^{er} décembre

Les médiathèques vous accueillent à nouveau dans leurs locaux aux horaires habituels

Quelques aménagements et recommandations sont prévus afin de garantir votre sécurité et de poursuivre la lutte contre la propagation du COVID-19

- Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans
- L'utilisation du gel hydroalcoolique à votre disposition dès l'entrée est obligatoire
- Le retour des documents se fait à l'accueil à Erstein, par les boîtes de retour à Benfeld et sur les chariots à Rhinau
- La mise en quarantaine des documents rendus est maintenue
- La présence simultanée des usagers dans les locaux est limitée afin de garantir les distances
- La durée de présence dans les locaux est limitée à 1H max
- L'accès aux postes informatiques publics est possible
- L'accès aux tablettes et jeux vidéo sont toujours suspendus
- Les réservations de documents sont à nouveau possibles

C'est un plaisir de vous retrouver ! Ensemble restons vigilants.
Les bibliothécaires.

Médiathèque d'Erstein

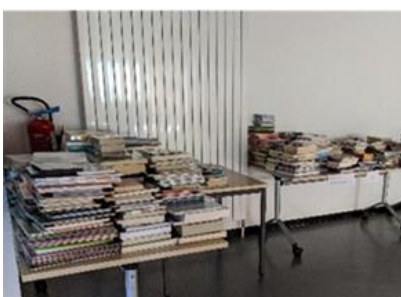
Les actions menées en cette année particulière

Les 2 mois de fermeture en raison du COVID et de télétravail ont été consacrés au développement des services numériques :

- o Création d'un fonds de livres numériques, de la presse en ligne, d'actions et animations sur le portail.
- o Mise en place d'un service de « drive » pendant 2 périodes de 4 semaines chacune : 425 demandes ont été satisfaites
- o 44 animations ont pu être maintenues sous des formes parfois nouvelles, mais 51 actions ont été annulées à cause de l'épidémie.



dernier atelier en présentiel
juste avant le 1^{er} confinement



la mise en quarantaine des
documents



conte de Noël en visio

La fréquentation

Pour la deuxième année consécutive, la fréquentation de la médiathèque a été fortement impactée : en 2019 elle a connu 11 jours de fermeture suite au piratage informatique, et en 2020 elle a connu une période de fermeture totale de 2 mois puis deux périodes de fermeture partielle avec un service de « clic et retrait » :

	2018	2019	2020
Usagers actifs	2206	1980	1710
Nouveaux inscrits	505	516	377
Participants aux animations	2814	3904	1256
Entrées	31396	37680	13370
Nombre de jours ouverts	251	241	171

Les prêts et les usages

Les usages des services de la médiathèque ont été fortement impactés dès lors qu'ils étaient liés au présentiel. En contrepartie, les usages à distance grâce au numérique se sont développés.

	2018	2019	2020
Prêts	124 429	73 482	53 899
Accès aux postes	1792	1021	513
Jeux vidéo	556	603	26
Réservations	1778	2040	2349
Accès recherche doc	3254	2824	3624
Impression	1216	1458	1098
Lecture sur place	1536	964	340
Services en ligne	49	76	191
Accès au portail	6 254	8 010	10 464

Les éléments financiers

La médiathèque a procédé à un grand travail de valorisation des collections : 4 935 documents ont été sortis des collections en raison de leur âge ou de leur état physique. 3 701 nouveaux documents ont été achetés.

Dépenses de fonctionnement

Animations	3079
Matériels	3428
Abonnements Prof.	4914
Redevances	1030
Revue public	4539
Frais divers	384
Total	17374

dépenses d'investissement

Livres	23866
CD	4966
DVD	7331
Jeux	1991
Livres numér	1500
Total	39654

recettes

Cotisations	11692
Pénalités et autres services	399
Facturation docs perdus	539
autres	537
Total	12629

Médiathèque de Benfeld

- 1 117 abonnés actifs
- 24 000 prêts
- Animations :



Lecture musicale pour la Nuit de la Lecture

Histoires du samedi

10h - 10h30

Enfants de maternelle/CP
entrée libre

SAMEDI 1er février :
Je t'aime...



Racontées d'histoires en janvier/février



Et des surprises pour Noël !

Bibliothèque de Rhinau

- 521 usagers actifs (dont 256 adultes et 265 enfants),
- 1 3715 livres et 2 215 CD et 26 abonnements (12 en jeunesse et 14 en adulte) dans le fonds
- 1 poste à temps plein et 15 bénévoles actifs
- Temps fort :
Participation à la Nuit de la Lecture en janvier 2020 :
Présentation d'un conte musical : les musiciens de Brême. Ce projet a été mené par l'école d'arts plastiques d'Erstein, l'école intercommunale de musique du Rhin, et la bibliothèque de Rhinau.



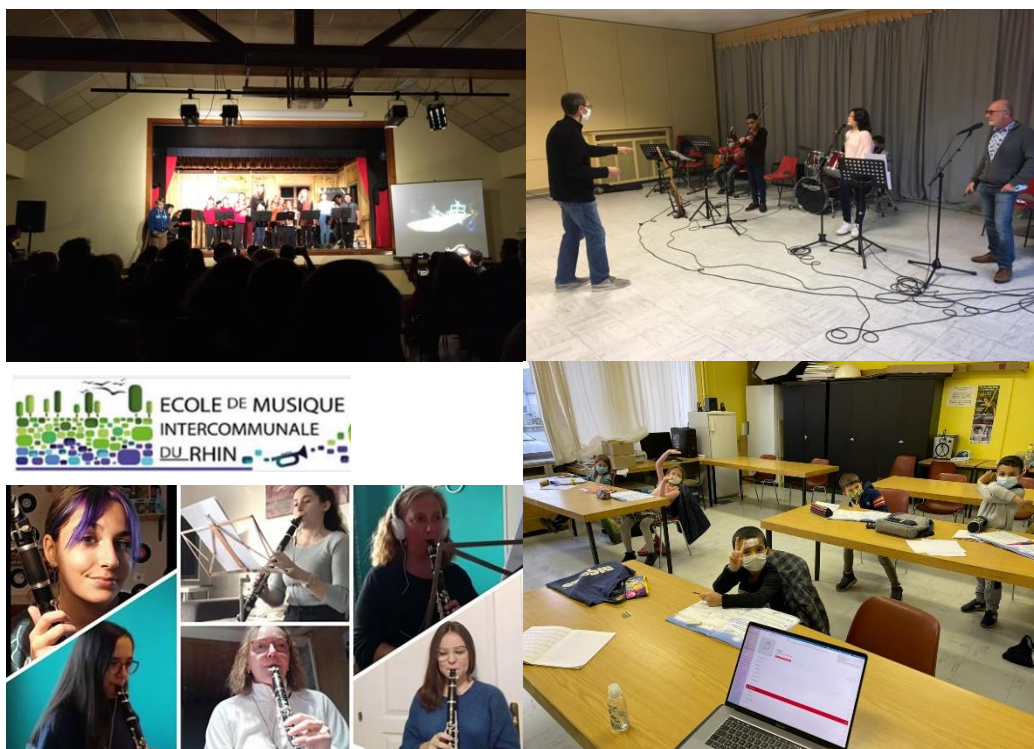
L'école de musique du Rhin

Chiffes clés

- 130 élèves inscrits en 2020, en progression par rapport aux années passées (115 en 2018 et 2019)
- 3 097 heures en 2020 dont 1858 à distance (2 917 heures en 2019),
- 2 en 2020 (année Covid-19)
- 4 manifestations musicales en temps scolaires, une rentrée en musique en temps scolaire en septembre 2020 (5 sites sur le territoire du Rhin)
- 4 projets musicaux en ligne réalisés pendant les deux confinements de l'année 2020

Temps forts

- Projet commun en janvier 2020 avec la bibliothèque de Rhinau et l'école municipale d'Arts Plastiques d'Erstein, lors de la nuit de la lecture. Spectacle musical illustré en direct autour de l'œuvre des « Musiciens de Brême », avec la participation des élèves du collège des Deux-Rives de Rhinau pour la lecture.
- Stage d'improvisation en octobre 2020 à la MJC de Gerstheim, encadré par deux professeurs de l'école de musique Intercommunale du Rhin : Suysing Chang et Guillaume Leclercq.
- Examens de fin de cycles intercommunaux de l'Ecole Municipale de Musique d'Erstein, en collaboration avec les écoles de musique de Benfeld et Erstein (réalisés à distance en novembre/décembre 2020, vidéos des élèves visionnées par un jury réuni en ligne).



Le cinéma REX



- **4 115** spectateurs en 2020
(13 533 en 2018 et 15 829 en 2019)
- 126 films projetés
(397 en 2018 et 274 en 2019)
- 3 soirées thématiques et événementielles
(11 en 2018)
 - 31 janvier 2020, Robert Hossein ;
Le Fruit d'Espoir
 - 10 mars 2020, Bruno Clavier
Les Violences Sexuelles d'Aujourd'hui et du Passé
 - 27 mars 2020, Serge Dumont
Le Fleuve Invisible
(Annulé à cause du Confinement)
 - 25 septembre 2020, Véronique Poisson
Autopsy

La Communauté de Communes partenaire de temps forts et de manifestations



SOIRÉE ÉVÉNEMENTIELLE
A LA RECHERCHE DU GRAND SECRET

ROBERT HOSSEIN
À BENFELD

vendredi 31 janvier

avant-première du film
NONI: Le Fruit de l'Espoir

SYNOPSIS
Angeli chercheuse en biologie médicale étudie le Noni, un fruit exotique qui aurait des propriétés thérapeutiques intéressantes, en particulier une variété qui provient d'Inde. Pour avancer dans ses recherches, elle doit monter une expédition et se rendre sur place. Ainsi, elle sollicite son grand-père, grand notable politique de la région qui lui obtient une subvention. Au fur et à mesure que les recherches avancent, elles deviennent l'enjeu d'un combat sans merci.

à 20:30
au Cinéma
REX Benfeld

NONI
LE FRUIT DE L'ESPOIR
ROBERT SYLVIA RAGHUNATH EMMA CYRILLE JEAN LUC CANDICE JEAN LOUIS
HOSSEIN POUGET MANET ZIMMERMAN PIEN CHETBOUN BERNER TRIBES
UN FILM DE ALAIN WILLIAMS MUSIQUE DE BENE BALDACCINI PRODUCTION STARVISION WORLD DISTRIBUTION DOPANYNE FILMS
WWW.LEFRUITDELESPOIRLEFILM.COM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

avec l'une des dernières apparitions publiques de Robert HOSSEIN décédé le 31 décembre 2020



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME - 6 mars 2020



En partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a proposé une soirée de sensibilisation à la vaccination anti-HPV et au dépistage du cancer du col de l'utérus. La soirée, qui s'est déroulée dans l'auditorium du musée Würth, s'est terminée sur un récital de chant lyrique de Margot Canale, mezzo soprane et de la pianiste Anastasia Tsizova.



Hipsheim se Ligue contre le cancer

Organisé par la commune d'Hipsheim et l'ACL
Au profit de la LIGUE CONTRE LE CANCER
5€ reversés par inscription

MANIFESTATION MAINTENUE

Dimanche 11 octobre 2020

Salle du foot d'Hipsheim

MARCHE

Départ 9h30 à 10h30
4.5km et 8km

Conditions d'inscription

07 60 85 86 39

www.performance67.com

COUSCOUS À EMPORTER 10€ (À RÉCHAUFFER)





LA CCCE EN CHIFFRES...

28
communes

473
conseillers
municipaux

47 838
habitants

3^{ème}
intercommunalité
du Bas-Rhin
(en nombre d'habitants)



6 zones d'activités

- **Zone Artisanale Kaltau** à Hindisheim
- **Zone Industrielle Krafft** à Erstein
- **Parc d'Activités du Pays d'Erstein (PAPE)** à Erstein
- **Zone Artisanale le Ried** à Gerstheim
- **Parc d'Activités des Nations (PAN)** à Benfeld
- **Zone Artisanale Gaenshecklen** à Rhinau

2 cinémas
- à Benfeld
(intercommunal)
- à Erstein (associatif)



4 multi-accueils
2 micro-crèches
18 périscolaires
3 RAM
4 espaces jeunes



5 gares sur la ligne TER reliant
Strasbourg à
Mulhouse



1 centre nautique



2 médiathèques à Erstein et
Benfeld
1 bibliothèque
à Rhinau
et un réseau de
points lectures
communaux



58 conseillers titulaires
12 conseillers suppléants



483 associations

